

De et vers le Maroc

Les détails à saisir



La Turquie loue le leadership de S.M le Roi Mohammed VI
Le rôle du Maroc en tant que pôle de stabilité dans la région salué par le ministre turc des Affaires étrangères



Page 2

Le Groupe socialiste avait montré la voie et est resté en toute logique sur sa position
La liquidation des pensions des conseillers sur fond de 12 milliards n'est pas passée



Page 6

Fouad Laroui : Pour mieux conquérir et coloniser de larges parties du monde arabe, il fallait bien le dévaloriser



Entretien

Page 18

S.O.S Onze national !
Une petite victoire au gré d'un tout petit match



Page 31

Page 3

La Turquie loue le leadership de S.M le Roi Mohammed VI

Le rôle du Maroc en tant que pôle de stabilité dans la région salué par le ministre turc des Affaires étrangères

Actualité

La Turquie a salué, mardi, le leadership de S.M le Roi Mohammed VI et le rôle du Maroc en tant que pôle de stabilité dans la région.

Lors d'un entretien par visioconférence avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le ministre turc des Affaires étrangères Mevlüt Çavuşoğlu a salué "le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le rôle du Maroc en tant que pôle de stabilité et de développement dans la région".

Les deux ministres ont loué l'excellence des relations d'amitié et de coopération bilatérale et se sont accordés sur la nécessité de réactiver les mécanismes de partenariat, à travers l'organisation de nouvelles sessions du dialogue politique et de la Commission mixte, a indiqué le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger dans un communiqué.

Nasser Bourita et Mevlüt Çavuşoğlu ont mis en exergue l'importance de consolider le partenariat économique à travers l'établissement d'une feuille de route de promotion des investissements mettant à profit les nouvelles chaînes de valeurs.

Ils ont ainsi annoncé l'organisation, en marge de la prochaine commission mixte, d'un Forum



économique axé principalement sur le commerce et l'investissement, a souligné la même source.

Les deux ministres ont échangé sur la situation sanitaire et sur les efforts consentis dans la lutte contre la pan-

démie. Ils ont décidé, à cette occasion, de reconnaître mutuellement les certificats de vaccination émis par les autorités respectives des deux pays.

Soulignant la convergence des points de vue sur les questions régio-

nales et internationales, Nasser Bourita et Mevlüt Çavuşoğlu se sont engagés à poursuivre la coordination et la concertation autour des questions d'intérêt commun, notamment la Libye, le Moyen-Orient et la Méditerranée.

Elections aujourd'hui des délégués des salariés

Un scrutin aux dimensions sociopolitiques

Les élections des délégués des salariés du secteur privé, qui se dérouleront à partir d'aujourd'hui, revêtent une grande importance, en ce sens qu'elles contribuent au renforcement de la démocratie participative au sein de l'entreprise et consolident les mécanismes de dialogue entre les différentes parties, de manière à instaurer une paix sociale.

Ces échéances revêtent ainsi des dimensions politiques, car elles élisent le corps électoral qui vote sur les délégués des salariés à la Chambre des conseillers, d'autant qu'elles touchent au volet social en constituant un mécanisme important pour activer le critère de base à même de définir les organisations syndicales des salariés les plus représentatives aussi bien au niveau national qu'au sein de l'entreprise.

En vertu de ces élections, des droits et attributions sont accordés par la loi à ces organisations en matière de représentativité des salariés, sans oublier ceux accordés aux délé-

gués en leur qualité de représentants au sein de l'entreprise.

Dans ce sens, le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle indique sur son site officiel que les élections des délégués des salariés du secteur privé au titre de l'année 2021, constituent l'un des processus contribuant à la consolidation du choix démocratique dans le Royaume.

En effet, ajoute le ministère, l'importance de ces élections est mise en évidence à plusieurs niveaux, dont le premier est stipulé par l'article 8 de la Constitution du Royaume, et qui concerne la contribution des organisations syndicales des salariés, des chambres et organisations professionnelles d'employeurs à la défense et à la promotion des droits et intérêts socio-économiques des catégories qu'ils représentent, ainsi que le deuxième article de la Constitution.

Ceci étant, les élections professionnelles représentent l'incarnation de la démocratie participative et constituent une étape essentielle vers l'édification démocratique dans le

pays, et vers la consécration d'une culture de dialogue et de concertation, afin de promouvoir les relations professionnelles et établir la paix sociale.

A ce sujet, l'universitaire et politologue Mohamed Bouden indique que les élections des délégués des salariés renferment plusieurs défis, à leur tête la consécration de la pratique démocratique en milieu professionnel.

"Ces échéances jouent un rôle central dans le renforcement des valeurs de la démocratie, l'élargissement de la marge de participation citoyenne, l'amélioration des opportunités de paix sociale et le renforcement des relations professionnelles", a-t-il expliqué, ajoutant qu'il s'agit également d'une première étape pour élire les représentants des salariés au sein des institutions constitutionnelles.

Il a dans ce sens mis l'accent sur la nécessité de transformer les principaux contenus stipulés dans le cadre législatif relatif à l'emploi en

mesures et réalisations qui auront un impact positif sur les professionnels et atténueront les répercussions de la pandémie.

Partant de sa responsabilité relative au suivi de ces élections dans les établissements assujettis à la législation du travail, le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle œuvre à mobiliser toutes les ressources humaines et logistiques pour assurer le succès de cette étape primordiale dans la construction démocratique dans notre pays, et consolider la culture de dialogue et de concertation, afin de promouvoir les relations professionnelles et d'instaurer la paix sociale.

A cet égard, le ministère a mis, à la disposition des intéressés, les différents documents relatifs au processus électoral, notamment les capsules de sensibilisation, les guides méthodologiques, et les modèles des documents techniques relatifs aux étapes des opérations électorales, à travers cette page sur le site web du ministère.

De et vers le Maroc

Les détails à saisir

Au cœur de l'optimisme, les interrogations demeurent. L'annonce de la réouverture des frontières nationales a suscité certes de l'espoir, mais aussi plus de questions que de réponses. Assez en tout cas pour déclencher la sortie médiatique de la directrice de la diplomatie publique au sein du ministère des Affaires étrangères, Najlae Benmbarek. Dans un entretien accordé à 2M, chaîne télé où elle a été par le passé journaliste au magazine «Grand Angle», Najlae Benmbarek a raconté jusqu'à la répartition des pays sur les listes A et B, en passant par les conditions de sortie du territoire ou encore les déplacements professionnels.

Dans ce nouveau monde qui ressemble un peu à celui d'avant, mais pas tant que ça finalement, les citoyennes et citoyens ne savent plus sur quel pied danser. À commencer par les listes A et B. Si la directrice de la diplomatie publique affirme que, contrairement à la liste A, les mesures d'allègement ne concernent pas la liste B, il n'en reste pas moins que "toute l'opération est dans une situation évolutive. Le ministère de la Santé et le comité scientifique procéderont à l'actualisation de la liste B toutes les deux semaines",



a-t-elle précisé, tout en rassurant ceux et celles qui craignent le monopole d'une compagnie aérienne dans cette opération : «Toutes les compagnies seront autorisées.

Mais l'allègement récent des mesures sanitaires n'est pas aussi juste qu'il n'y paraît.

Et pour cause, les Marocains non vaccinés ne peuvent pas quitter le territoire. Par contre, "quand on est vacciné, on peut quitter le territoire sans problème, vers les pays de la liste A, tout en respectant leurs conditions d'entrée (...). En revanche, si on ne peut pas venir d'un pays de la liste B, on ne peut pas y voyager non plus" a clarifié Najlae Benmbarek. Un traitement injuste, donc, mais somme toute logique. Dans l'autre sens, tout le monde a le droit de fouler le sol national du moment qu'il provient d'un pays inscrit sur la liste A. Qu'ils soient touristes étrangers, ressortissants marocains, étrangers établis au Maroc, citoyens des pays étrangers de la liste A, ou étrangers y résidant. Les conditions s'appliqueront de la même manière. Il suffit donc d'être en possession d'un Pass sanitaire ou tout simplement d'un test PCR négatif de moins de 48 heures. Néanmoins, dans certains pays européens, les personnes ayant reçu une dose d'un vaccin anti-Covid sont majoritaires. En clair, leur schéma vaccinal est incomplet. Sont-elles pour autant

interdites d'accès au territoire national ? La réponse est affirmative. "Les autorités marocaines considèrent que le passeport vaccinal est valide au bout de 4 semaines d'administration de la 2e dose du vaccin. Pour une seule dose, je pense que cette procédure ne sera pas reconnue", acte la directrice de la diplomatie publique.

Quid des citoyens marocains vaccinés résidant dans un pays de la liste B ? "L'autorisation préalable est nécessaire. Elle est délivrée par nos ambassades et consulats", révèle Mme Benmbarek. Cela dit, ce sera un véritable chemin de croix. En cause, l'absence de vols directs à partir des pays de la liste B en direction du Maroc. Mais pas que "Pour venir au Maroc, il faudra passer par un pays tiers, et avoir l'autorisation préalable pour motif impérieux. Une quarantaine d'une dizaine de jours est exigée dans une structure non hospitalière. La liste de ces structures sera révélée par les autorités marocaines", a indiqué la cheffe de la diplomatie publique marocaine. Une quarantaine qui, encore faut-il le rappeler, sera au frais du voyageur.

Alors que le ministère des Affaires étrangères promet de cen-

traliser les questions des citoyennes et citoyens afin d'éclairer les zones d'ombres qui subsistent encore dans les esprits, les étudiants amenés à poursuivre leurs études à l'étranger peuvent se rassurer et pousser un grand ouf de soulagement. "Ils peuvent voyager, même s'ils ne sont pas vaccinés. Ils ont juste besoin de justifier cela auprès des autorités locales. Les études constituent un motif impérieux. Les parents pourront les accompagner s'ils sont vaccinés", a indiqué Najlae Benmbarek. En attendant un guide qui sera publié incessamment sur le site du ministère, avant d'être partagé sur les réseaux sociaux, rappelons qu'en début de semaine, le gouvernement marocain a décidé de rouvrir de manière «progressive» ses frontières aériennes. Une leueur au bout d'un long tunnel pour les touristes mais aussi et surtout pour les Marocains résidant à l'étranger dont certains n'ont plus revu leurs familles, ni mis les pieds sur le sol national depuis plusieurs mois. Même si les prix exorbitants des billets d'avions, ainsi que des traversées maritimes sont des obstacles difficilement surmontables.

Chady Chaabi

Tendance à la stagnation des cas d'infection à la Covid-19

Les cas d'infection à la Covid-19 ont tendance à stagner durant les deux dernières semaines en dépit d'une légère hausse des contaminations, a indiqué mardi à Rabat le chef de la division des maladies transmissibles à la direction de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies, Abdelkrim Meziane Bellefquih.

Présentant le bilan bimensuel de la situation épidémiologique dans le Royaume, le responsable a expliqué que cette légère hausse intervient après l'allègement des mesures sanitaires mises en place après l'Aïd Al Fitr.

En outre, le nombre des cas positifs a légèrement augmenté sur deux semaines en passant de 2,46% à 3,87%, a-t-il relevé, ajoutant que cette tendance à la hausse a principalement concerné la région de Casablanca-Settat (8,29%). Il y a eu également une hausse des cas actifs de 2.595 à 3.072 cas (+15%).

Selon lui, une baisse de 11,8% des cas critiques ou sévères admis aux unités de soins intensifs a été observée, passant ainsi de 208 cas à 186 cas, alors que les cas sous intubation restent entre 6 et 8 cas durant la même période. La courbe des décès enregistrés a connu une stagnation entre 50 et 56 cas.

Le responsable n'a pas manqué d'appeler à continuer de faire preuve de vigilance même après l'allègement des mesures sanitaires, ainsi qu'au respect des mesures de prévention afin de préserver les acquis en la matière.

Par ailleurs, il s'est félicité du bon déroulement de la campagne de vaccination anti-Covid qui en est à sa 19^{ème} semaine, précisant que plus de 9 millions de personnes ont reçu la première dose du vaccin et plus de 6 millions de personnes ont été complètement vaccinées.

Le Pacte national pour le développement au centre d'une rencontre de la CSMD avec les leaders des partis représentés au Parlement

L'élaboration du "Pacte national pour le développement" était au centre d'une rencontre tenue, mardi soir à Rabat, par la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) avec les partis politiques représentés au Parlement.

Ont participé à cette rencontre le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), les secrétaires généraux des partis Authenticité et modernité (PAM), de l'Istiqlal (PI), du Rassemblement national des indépendants (RNI), du Mouvement populaire (MP), du Progrès et du Socialisme (PPS) et de l'Union constitutionnelle (UC) ainsi que le vice-secrétaire général du parti de la Justice et du développement (PJD).

En marge de cet événement, le président de la CSMD, Chakib Benmoussa, a indiqué qu'en exécution des Hautes instructions Royales, la Commission a tenu, durant la semaine dernière et au début de cette semaine, des rencontres avec l'ensemble des partis représentés au Parlement, ainsi qu'avec des organisations syndicales et des acteurs économiques pour présenter le rapport de la CSMD.

La tenue de cette réunion intervient en réponse à la demande des partis politiques pour examiner des questions relatives au rapport sur le nouveau modèle de développement et à ses recommandations, a précisé M. Benmoussa dans une déclaration à la MAP.



Pour leur part, les leaders des partis présents ont indiqué que cette rencontre offre la possibilité d'interagir avec le rapport de la Commission et d'étudier les moyens de le mettre en œuvre dans les programmes des partis, afin d'assurer un "nouvel élan politique" au pays.

Il est nécessaire de donner "un nouvel espoir" aux citoyens, ont-ils estimé, relevant que le nouveau

modèle de développement a défini les priorités, les choix et les objectifs à moyen et long termes.

Cette rencontre vise l'élaboration d'une vision concernant le pacte national pour le développement évoqué dans le rapport, ont-ils rappelé, assurant que d'autres rencontres auront lieu pour aboutir à une vision commune.

Le plus important en ce moment est de savoir "comment les

partis politiques peuvent contribuer à l'élaboration d'un pacte national de développement qui constituera la feuille de route de l'étape à venir", ont-ils ajouté.

Ils ont, par ailleurs, formulé le souhait de voir les considérations démocratiques, constitutionnelles, politiques et institutionnelles reprendre la place qui leur échoit dans ce pacte, afin que le pays s'inscrive dans un processus

tourné vers de nouvelles perspectives de développement.

Le rapport de la CSMD propose deux mécanismes pour mettre en marche ce modèle de développement dont un Pacte national pour le développement, qui se veut un moment de consensus et d'engagement des forces vives de la nation autour d'une ambition et d'un référentiel partagés par tous.

L'importance de la réforme du système de santé réitérée par les parlementaires

Un rapport, élaboré par le groupe de travail thématique chargé du système de santé à la Chambre des représentants, a souligné l'importance de la réforme globale du système de santé au Maroc, et ce dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présenté et débattu, mardi, en séance plénière, le rapport a formulé des propositions et recommandations susceptibles de surmonter les difficultés à caractère organisationnel et celles relatives aux ressources humaines et au financement, ainsi qu'aux contraintes liées à la gouvernance et aux infrastructures, qui empêchent d'atteindre les objectifs des politiques publiques visant à promouvoir le secteur de la santé.

Le rapport s'est arrêté sur les dysfonctionnements liés notamment à l'absence de certaines législations, et à la nécessité de revoir et d'amender plusieurs textes législatifs en vigueur, d'élaborer de nouveaux textes juridiques et les lois organiques y afférentes et un Code relatif au secteur de la santé.

Le document a également évoqué les contraintes liées notamment à la faiblesse des infrastructures et au manque d'équité territoriale et des équipements nécessaires pour assurer la qualité des soins médicaux et paramédicaux.

Il a en outre mis l'accent sur les faiblesses du système de gouvernance et de financement de la santé, ainsi que sur le manque de ressources humaines par rapport aux

recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le rapport a formulé un certain nombre de propositions et de recommandations dont l'adoption d'essais cliniques et des financements innovants, tout en tenant compte des meilleures pratiques internationales en matière de recherche et de développement dans le domaine de la santé.

Le document a, de même, insisté sur l'importance de la formation dans le domaine des sciences de la santé, notamment l'économie de la santé, le but étant de se doter d'un capital humain qualifié et capable d'accompagner les dernières innovations dans ce domaine scientifique vital.

En vue de réaliser ces objectifs

ambitieux, le rapport propose d'élaborer et de mettre en œuvre un Code relatif au système de santé qui devrait constituer un cadre juridique efficace pour surmonter les différentes contraintes.

Dans leurs interventions, les parlementaires ont passé en revue les différents problèmes liés au secteur de la santé au Maroc, notamment le financement qu'ils ont considéré parmi les obstacles qui entravent la réforme du secteur de la santé, notant que l'on ne peut pas évoquer l'augmentation des ressources humaines ni l'amélioration des infrastructures sans une hausse du budget alloué au secteur afin d'atteindre les niveaux établis par l'OMS.

Ils ont également souligné la né-

cessité d'unifier le système de la couverture médicale dans un seul pôle afin d'assurer une gestion rationnelle des ressources, appelant à davantage d'investissements dans le domaine de la santé en tant que secteur social mais aussi productif et économique.

Les députés ont aussi appelé à diversifier les sources de financement, à s'ouvrir sur les départements ministériels, les régions et le secteur privé, à mettre en place des mécanismes à même de financer la recherche scientifique et l'innovation, à établir une politique du médicament efficace et efficiente susceptible de répondre aux besoins des Marocains et à élaborer et revoir certains textes législatifs relatifs au système de santé.

Approbation de cinq projets de loi relatifs au cadre juridique du secteur agricole

La Chambre des représentants a approuvé, mardi, cinq projets de loi relatifs à l'actualisation, la modernisation et l'harmonisation du cadre juridique du secteur agricole, lors d'une séance plénière présidée par Habib El Malki, président de la Chambre.

Il s'agit du projet de loi n°63-18 relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat et du projet de loi n°62-19 édictant des dispositions particulières relatives à l'acquisition de biens agricoles ou à vocation agricole à l'extérieur des périmètres urbains par les sociétés par actions et les sociétés en commandite.

La Chambre a également adopté le projet de loi n°76-17 relatif à la protection des végétaux, le projet de loi n°34-18 relatif aux produits phytopharmaceutiques et le projet de loi n°53-18 portant sur l'usage des matières fertilisantes et des supports de culture.

Le premier projet relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles du domaine privé de l'Etat vise à pallier certaines problématiques et à libéraliser le secteur de la réforme agraire de toutes les obligations et charges ainsi qu'à assainir ce dossier d'une manière définitive.

Le texte permettra aux héritiers de l'attributaire d'une terre de se subroger à lui conformément aux règles de la succession, au lieu d'attribuer la terre agricole à un seul héritier comme le prévoit la loi en vigueur et d'exonérer les attributaires du paiement du reliquat du prix fixé dans le contrat de vente et des intérêts y afférents.

Le projet de loi propose en outre un dispositif simplifiant les conditions d'octroi pour régulariser les situations administratives et juridiques de certains cas bloqués. Il concerne surtout les petits agriculteurs et s'applique aux lots de terrains situés en dehors du périmètre urbain et ne porte pas sur l'attribution de nouvelles terres agricoles de l'Etat.

Le deuxième projet de loi a pour objectif de faciliter l'accès des investisseurs au foncier, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de sociétés, en vue d'augmenter la production et améliorer la rentabilité, ainsi que de promouvoir la création d'emploi dans le monde rural, tout en respectant le caractère agricole des terres concernées.

Le troisième projet vise à mettre en place les mesures nécessaires relatives à la protection des végétaux, détermine le cadre dans lequel une veille phytosanitaire permanente est assurée sur le territoire national et



fixe les règles de prévention, de surveillance, de contrôle, et de lutte contre les organismes nuisibles.

Le projet de loi relatif aux produits phytopharmaceutiques, qui va abroger et remplacer la loi n°42-95, s'inscrit dans la stratégie gouvernementale pour une agriculture durable et responsable. Le texte vise à assurer la protection de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement.

Cette révision permettra notamment de renforcer les capacités

des autorités compétentes pour l'évaluation du risque et le contrôle de ces produits avec la perspective de réduire l'utilisation des produits extrêmement dangereux et d'encourager l'usage des produits à faible risque.

Le dernier projet de loi, relatif à l'usage des matières fertilisantes et des supports de culture, a pour objectif de doter l'autorité compétente de mécanismes garantissant l'évaluation des risques et le contrôle du commerce de ces matières et sup-

ports, de leur importation ou fabrication à leur vente en détail, et ce pour veiller à ce qu'elles soient utilisées sans aucun effet indésirable sur la santé de l'homme, des animaux et sur l'environnement.

Il vise aussi à organiser le commerce en s'assurant que seuls les matières et les supports disposant d'une autorisation de mise en marché ou de conformité aux caractéristiques strictes approuvées et dont l'application est obligatoire, soient commercialisés.

L'exportation de la crise maroco-espagnole n'entamera pas la détermination du Royaume à défendre son partenariat avec l'UE

Les représentants des groupes et du groupement parlementaires à la Chambre des représentants unanimes

La tentative d'exporter la crise purement bilatérale entre le Maroc et l'Espagne vers le Parlement européen constitue une "manœuvre" qui n'entamera pas la détermination du Royaume à défendre ses positions et son partenariat avec l'Union européenne (UE), ont déclaré, mardi, les représentants des groupes et du groupement parlementaires à la Chambre des représentants.

S'exprimant à l'ouverture d'une séance plénière dédiée à l'examen et au vote d'une série de textes législatifs, ces parlementaires ont souligné l'importance du partenariat stratégique unissant le Maroc et l'UE.

Dans ce sens, le Groupe Justice et développement a indiqué que l'Espagne a tenté et tente de faire dévier le différend de son caractère bilatéral naturel qui peut survenir dans les relations internationales et être résolu dans le cadre du dialogue bilatéral, vers une tentative visant à inciter l'Union et le Parlement européens à intervenir au Maroc.

Le Royaume demeure clair dans ses rapports avec ces deux institutions, souligne le groupe, notant que le Maroc est attaché au respect de toutes les dispositions des conventions conclues avec ces deux parties, à même de faire du Royaume

un partenaire jouissant d'un statut avancé et un acteur incontournable pour renforcer les relations entre les continents africain et européen.

Cette tentative ne doit pas induire en erreur les parlementaires européens, car elle va saper une relation solide destinée à se développer de manière positive et à ouvrir de nouvelles perspectives, a-t-il ajouté.

De son côté, le Groupe Authenticité et modernité a précisé que l'Espagne a voulu transformer le différend bilatéral en un conflit avec l'UE, qualifiant d'"illogique" cette attitude, car le Maroc entretient des relations stratégiques avec l'Union qui lui a octroyé un statut avancé, sans oublier les liens commerciaux et économiques unissant les deux parties.

"Nous ne voulons pas aller vers la dérive", a-t-il averti, mettant l'accent sur l'impératif de résoudre cette question sur le plan bilatéral entre le Maroc et l'Espagne.

Quant au Groupe du Rassemblement constitutionnel, il a précisé que l'Espagne veut "européaniser" son différend avec le Maroc, alors que le problème du Royaume est avec le gouvernement espagnol qui a commis des actes contre son voisin du Sud et son partenaire dans plusieurs dossiers, notamment de la migration.

"Le Maroc joue un rôle majeur dans la question migratoire", a estimé le groupe parlementaire, relevant que le Royaume bénéficie du statut de partenaire stratégique avec l'Europe, d'où la nécessité de ne pas exporter ce différend bilatéral avec l'Espagne au sujet de la crise migratoire vers l'UE et le Parlement européen (PE).

Lui emboitant le pas, le Groupe islamique de l'unité et de l'égalitarisme a souligné que l'essence du différend avec le gouvernement espagnol réside dans l'offense faite aux Marocains, notant que cette crise n'a aucun lien avec l'UE et le PE.

La tentative d'exporter cette crise va échouer car le Maroc jouit d'un statut avancé avec l'UE qui considère le Royaume comme un modèle en matière de démocratie, de stabilité et de développement dans son environnement régional, a-t-il fait observer.

L'instrumentalisation de la question des mineurs se veut "une manœuvre espagnole" qui n'entamera pas la détermination du Maroc à renforcer davantage la coopération avec l'UE et le PE et à clarifier la nature de la crise politique qui doit être résolue dans le cadre bilatéral entre le Maroc et l'Espagne, a-t-il souligné.

Dans la même veine, le Groupe Hakiki a exprimé son grand étonnement et

sa profonde déception suite aux informations circulant au sein du Parlement européen à propos de l'inscription d'un projet de résolution sur une soi-disant utilisation des mineurs par les autorités marocaines.

"Il s'agit d'une manœuvre destinée à exporter une crise bilatérale entre le Maroc et le gouvernement espagnol", a-t-il déploré. "Aujourd'hui, nous affirmons aux Etats et aux députés européens et aux sages que notre crise est purement bilatérale avec l'Espagne. Nous entretenons avec l'UE un partenariat stratégique que nous voulons poursuivre, renforcer et consolider", a-t-il dit.

Pour sa part, le Groupe socialiste a expliqué que la crise actuelle avec le voisin ibérique a été provoquée par le comportement hostile et inacceptable de l'Espagne qui a accueilli, en catimini et sous une fausse identité, un criminel de guerre, exprimant son rejet de la tentative d'instrumentaliser la question migratoire afin d'impliquer le PE et l'UE dans une crise politique purement bilatérale entre le Maroc et l'Espagne.

"La tentative d'impliquer l'UE dans cette crise à travers l'adoption d'une résolution sur une soi-disant utilisation des mineurs par les autorités marocaines exige une réaction ferme car nous croyons en la

solidité des relations avec l'Union et nous sommes convaincus que la voix de la raison l'emportera pour davantage de coopération et de partenariat entre le Maroc et l'Europe", a-t-il estimé.

Quant au Groupement du progrès et du socialisme, il a indiqué que l'inscription dudit projet de résolution au Parlement européen est une tentative menée par le voisin espagnol afin d'exporter sa crise politique avec le Maroc vers le PE, notant que le Royaume n'a aucun problème avec le PE ou l'UE, mais ils sont liés par des relations très distinguées et des partenariats très avancés.

A ce propos, le groupement a relevé qu'il a indiqué que le Maroc jouit du statut de partenaire pour la démocratie auprès du Conseil de l'Europe, précisant que le Royaume a bénéficié de ce statut car il a réalisé de grandes avancées sur la voie du renforcement du processus démocratique dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et des droits de l'Homme.

Il a également fait part de sa conviction que les députés européens sauront faire prévaloir la voix de la sagesse et le dialogue, garder à l'esprit les années d'action commune sur des dossiers communs et éprouver et prospecter l'avenir pour le renforcement de la coopération.

Le Groupe socialiste avait montré la voie et est resté en toute logique sur sa position

La liquidation des pensions des conseillers sur fond de 12 milliards n'est pas passée



La proposition de loi relative à l'annulation et à la liquidation du régime de retraite des membres de la Chambre des conseillers a été rejetée par les membres de la Chambre des représentants.

Lors d'une séance plénière tenue mardi 9 juin et présidée par Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, 10 députés ont voté contre la proposition de loi, 9 l'ont approuvée et 24 députés se sont abstenus.

«Les députés du Groupe socialiste sont restés sur leur position de principe et ont voté contre cette proposition de loi qui autorise le partage de 12 milliards de centimes dans le cadre de la liquidation du régime de retraite des membres de la deuxième Chambre», a souligné la députée ittiyahadie, Hanane Rihab dans un post sur sa page Facebook.

Il convient de rappeler que cette proposition de loi a été validée lundi 31 mai dernier par la Commission des finances et du

développement économique à la Chambre des représentants avec les votes des députés du PJD, de l'Istiqlal et du Mouvement populaire et du RNI.

Par contre, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants, représenté à cette commission par Said Baaziz et Hanane Rihab, avait voté contre cette proposition de loi en sus d'Omar Balafrej, député de la Fédération de la gauche démocratique.

Lors de la réunion de ladite Commission, les deux parlemen-

taires de l'USFP avaient présenté des amendements notamment à son article 4 qui prévoit la liquidation du solde des pensions des adhérents par le décaissement des montants totaux des contributions des conseillers précédemment prélevés avant l'entrée en vigueur de cette loi, en plus du produit des placements financiers générés depuis le début du mandat législatif actuel, à répartir proportionnellement sur la durée de la souscription.

Le même article dispose aussi qu'à la fin de cette opéra-

tion, le solde restant est distribué aux bénéficiaires, selon ce que représente la pension de chacun d'entre eux par rapport au total des pensions qui ont été versées le dernier mois avant l'entrée en vigueur de cette loi.

Le Groupe socialiste a proposé l'amendement de cet article en recommandant le décaissement des montants totaux des contributions des conseillers prélevés préalablement à l'entrée en vigueur de cette loi.

L'amendement en question proposait aussi que les cotisations de la Chambre des conseillers soient transférées au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus, et que le solde restant soit restitué à l'Etat après achèvement des opérations précitées.

Deux raisons justifiaient cet amendement. La première est que la caisse des pensions des parlementaires est de nature sociale plutôt que commerciale, que pour préserver ce caractère social et compte tenu de la situation actuelle, le solde devrait être normalement transféré au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus.

La deuxième raison réside dans le fait que cette caisse est financée par des contributions de l'Etat et des adhérents et que le décaissement des montants des contributions aux adhérents conduit directement à une augmentation de l'indemnisation sans base légale.

H.T

Adoption du projet de loi relatif à l'usage licite du cannabis

La Chambre des conseillers a adopté, mardi à la majorité, le projet de loi n°13-21 relatif à l'usage licite du cannabis, en lui apportant certains amendements.

Le projet de loi, qui vise l'amélioration du revenu des agriculteurs et la création d'opportunités d'emploi prometteuses et fixes, a été adopté par 41 voix contre 11, lors de cette séance présidée par Abdelhakim Benchamach, président de la Chambre.

Présentant ce projet de loi, le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit a indiqué que ce texte vient ouvrir des perspectives de développement au profit de la population

des zones concernées par la culture illicite du cannabis, d'autant plus que la communauté internationale est aujourd'hui de plus en plus consciente que la pure approche répressive adoptée par le système mondial de contrôle des drogues a limité les programmes de développement alternatifs et n'a pas permis de résoudre les problématiques économiques, sociales et environnementales rencontrées par les pays producteurs de cette plante, notamment ceux du Sud.

Il a aussi rappelé que le ministère de l'Intérieur a réalisé des études de terrain qui ont démontré les effets catastrophiques des cultures illicites du cannabis sur la

santé des citoyens et la pollution des sols en raison de la déforestation et la surexploitation de la nappe phréatique.

Evoquant les retombées positives du projet de loi sur l'économie nationale en général et le développement local en particulier, le ministre a affirmé que ces études ont révélé que le Maroc dispose de fortes potentialités lui permettant de se positionner sur les marchés mondiaux de cette plante, qui connaissent des taux de croissance importants.

Pour attirer davantage d'investissements et de sociétés internationales spécialisées dans ce domaine, le Maroc doit mettre à niveau son

arsenal juridique national afin de réglementer et d'organiser l'usage licite du cannabis, a souligné Abdelouafi Lafit, faisant remarquer que l'usage illicite de cette plante demeure interdit et incriminé par la loi.

Il a aussi insisté sur l'urgence de mettre à niveau cet arsenal juridique, eu égard à l'engouement sans précédent des pays du monde pour développer la culture du cannabis et tirer profit des revenus issus de la commercialisation de ses produits licites, ajoutant que tout retard dans ce domaine réduirait les chances du Maroc de gagner des parts de marchés au niveau mondial.

Le ministre a également indiqué

que le projet de loi vise essentiellement à améliorer le niveau social des agriculteurs qui se trouvent dans la précarité en raison de la forte baisse des prix du cannabis illicite et la cupidité des trafiquants, alors que la culture licite pourrait doubler les revenus de cette catégorie et préserver ses droits et sa dignité.

La réussite de ce chantier reste tributaire de l'implication des différentes composantes de la société (Parlement, gouvernement, collectivités territoriales, société civile, ...) afin d'assurer un accompagnement constructif de sa mise en œuvre et un développement durable des régions concernées, a conclu Abdelouafi Lafit.



La Covid au plus haut depuis mars en Russie



Le nombre d'infections quotidiennes au coronavirus en Russie a dépassé les 10.000, une première depuis mars sur fond de campagne de vaccination qui patine, selon les statistiques publiées lundi.

Au total, 10.407 cas ont été recensés à travers le pays dont

4.124 à Moscou, un record pour la capitale russe depuis le mois de janvier et la fin d'une deuxième vague meurtrière de l'épidémie de Covid-19.

Les autorités jugent néanmoins la situation sous contrôle, tout en admettant voir les chiffres repartir à la hausse et craindre qu'une nouvelle flambée

puisse frapper le pays. Le président Vladimir Poutine lui-même est monté au créneau à plusieurs reprises pour convaincre les Russes d'aller se faire vacciner au plus vite, avec l'ambition d'atteindre l'immunité collective à l'automne 2021.

Mais selon un sondage de l'institut Levada réalisé en avril,

62% des personnes interrogées ne sont pas prêtes à se faire vacciner avec le Sputnik V, développé par Moscou et au cœur de la politique d'immunisation et de la communication de l'Etat.

A ce jour et depuis décembre, à peine 18 millions de Russes, soit environ 12% de la population, ont reçu au moins

une dose, selon le recensement effectué par le site Gogov, qui agrège les données des régions et médias faute de statistiques nationales officielles.

La Russie est l'un des pays les plus touchés par la pandémie. Selon l'agence des statistiques Rosstat, plus de 270.000 morts lui étaient liés à fin avril soit plus du double du bilan de 124.895 décès reconnus à ce jour par le gouvernement dans sa comptabilité quotidienne.

Les données démographiques témoignent en outre d'une mortalité en très forte hausse en janvier-avril 2021 par rapport à la même période de 2020, avec 752.000 décès enregistrés contre environ 611.000 un an plus tôt.

En 2020, la croissance du nombre de morts avait déjà atteint 18% avec 2,1 millions de décès contre 1,8 million en 2019.

Après le confinement du printemps 2020, la Russie, pour préserver son économie, a mis en place des restrictions anti-Covid très limitées et l'essentiel d'entre elles ont été levées début 2021.

La principale mesure restant en vigueur est le port du masque dans les magasins et les transports.

Washington étudie la meilleure façon de reprendre les voyages internationaux

Les Etats-Unis ont constitué des groupes de travail avec le Canada, le Mexique, l'Union européenne et le Royaume-Uni pour préparer la reprise des voyages internationaux, a annoncé mardi un responsable du département d'Etat. "Consciente de l'importance des voyages pour nos citoyens et leurs familles, et du rôle essentiel que jouent les relations commerciales et le secteur des transports dans nos économies", l'administration Biden cherche à "déterminer la meilleure façon de reprendre les voyages en toute sécurité", a-t-il ajouté.

Dans ces groupes figureront notamment des représentants du département d'Etat, des autorités sanitaires américaines, et des conseillers de la Maison Blanche.

Ces groupes de travail doivent aider à "tracer la voie à suivre" pour "reprendre les voyages internationaux avec nos partenaires clés lorsqu'il sera déterminé que cela peut

être fait en toute sécurité", a ajouté le responsable.

Plus tôt mardi, les Etats-Unis ont assoupli leur avertissement aux voyageurs souhaitant se rendre dans plusieurs pays, dont la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou le Japon.

En tout, près de 60 pays qui étaient frappés par la mise en garde maximale de niveau 4 ("ne pas s'y rendre") en raison de la crise sanitaire sont ramenés au niveau 3 ("éviter de s'y rendre si possible").

Cette annonce intervient à la veille de la visite en Europe du président Joe Biden, où il participera notamment au sommet du G7.

De son côté, l'Union européenne a décidé d'autoriser l'entrée aux voyageurs américains vaccinés contre la Covid, mais demande la réciprocité aux Etats-Unis, qui eux interdisent toujours l'arrivée des non-Américains et non résidents en provenance de la zone Schengen.

La fin du confinement de Melbourne se profile

Le confinement de Melbourne, la deuxième plus grande ville d'Australie, prendra fin jeudi peu avant minuit, les autorités estimant que le respect des mesures de restriction a permis de juguler l'épidémie de Covid-19.

Le confinement de deux semaines des cinq millions d'habitants de la ville prendra fin jeudi à 23H59 (13H59 GMT), un seul nouveau cas de contamination ayant été enregistré mardi. "C'est une bonne journée. Tout le monde peut être fier de ce que nous avons accompli", a déclaré mercredi James Merlino, Premier ministre par intérim de l'Etat de Victoria. "Mais nous savons que nous n'en avons pas encore fini et, tant que la vaccination ne sera pas généralisée dans tout l'Etat de Victoria et dans tout le pays, le virus sera toujours parmi nous", a mis en garde M. Merlino.

Les habitants de Melbourne ne seront cependant pas autorisés à s'éloigner de plus de 25 kilomètres de leur domicile ou à recevoir des visiteurs. Ils pourront cependant accueillir plus de dix personnes à l'extérieur.

Les écoles, les cafés et les instituts de beauté pourront rouvrir alors que les salles de gym et les boîtes de nuit resteront fermées au moins une semaine supplémentaire.

L'Australie a plutôt bien contenu la propagation de la Covid-19 sur son sol, au moyen notamment d'un contrôle drastique de ses frontières et de la mise en place rapide de mesures de restriction dès l'apparition de nouveaux cas.

Le pays totalise depuis le début de la pandémie moins de 30.000 cas de Covid-19 - la plupart dans l'Etat de Victoria - et moins d'un millier de morts pour 25 millions d'habitants.

Au cours des six derniers mois, 18 foyers épidémiques très localisés sont apparus à travers le pays à la suite de failles dans les dispositifs de quarantaine.

Le Salvador, premier pays au monde à légaliser le bitcoin

Le Salvador est devenu mercredi la première nation au monde à convertir le bitcoin en monnaie légale, un projet défendu par le président Nayib Bukele pour dynamiser la croissance de ce pays d'Amérique centrale.

Treize ans après sa création, c'est une nouvelle étape pour cette monnaie virtuelle, qui est pourtant régulièrement critiquée pour ses usages illégaux, même si des exemples récents ont montré que la transparence de son réseau pouvait aussi jouer contre les criminels. "La loi sur le bitcoin vient d'être approuvée à la majorité qualifiée" par l'assemblée législative, a twitté le président Bukele après le vote, qualifiant d'historique cette décision.

Concrètement, dans ce petit pays où quatre personnes sur dix vivent dans la pauvreté, cette loi devrait permettre à terme d'utiliser le bitcoin pour de nombreux aspects de la vie quotidienne, de l'achat de biens immobiliers aux contributions fiscales.

Actuellement, la principale monnaie du Salvador est le dollar américain et la manière dont le pays envisage de mettre en oeuvre le bitcoin comme monnaie fonctionnelle n'est pas claire.

Politiquement, cette décision est en tous les cas une façon pour le Salvador d'affirmer son indépendance vis-à-vis de la monnaie américaine.

Sur les 84 parlementaires du Congrès, 62 d'entre eux ont approuvé le projet de loi, proposé par le président la semaine passée.

La loi, qui ne contient que 16 articles, a été adoptée avec l'appui des alliés de Bukele, malgré le scepticisme de partis d'opposition qui ont refusé de la soutenir, critiquant la rapidité du vote.

Selon la loi, "le taux de change"



entre le bitcoin et le dollar américain "sera librement établi par le marché."

Lors de la conférence Bitcoin 2021 qui s'était tenue dans la ville américaine de Miami les 4 et 5 juin, M. Bukele avait défendu dans un message vidéo ce projet, estimant qu'il apporterait "de l'inclusion financière, de l'investissement, du tourisme, de l'innovation et du développement économique" au pays.

Pour le dirigeant de 39 ans, le bitcoin représente "le moyen le plus rapide pour transférer" ces

milliards de dollars d'envois de fonds et pour éviter que des "millions de dollars" n'aillent dans les poches d'intermédiaires.

Dans l'économie dollarisée du Salvador, les envois de fonds des Salvadoriens depuis l'étranger constituent un soutien important et équivalent à 22% du produit intérieur brut (PIB).

Avec la légalisation du bitcoin, cela permettrait, lors des transferts d'argent de toute la diaspora, d'éviter les frais de change, commissions, etc.

"Cette loi va rendre le Salvador

plus visible dans le monde, nous serons plus attractifs pour les investissements étrangers", a estimé Romeo Auerbach, qui appartient au parti de la Grande Alliance pour l'Unité nationale, allié de Bukele.

En revanche, la députée de l'opposition Anabel Belloso (FMLN), ne cachait pas son scepticisme: "La loi a de nombreuses implications pour la sphère économique et tout le monde n'est pas au clair sur la façon dont cela va fonctionner, en tenant compte du fait que les cryptomonnaies sont volatiles sur le marché, elles sont

instables".

Le marché des cryptomonnaies a crû à plus de 2.500 milliards de dollars à la mi-mai 2021, selon le site Internet Coinmarketcap --qui recense près de 10.000 cryptomonnaies, dopé par l'intérêt grandissant des investisseurs de Wall Street et de la Silicon Valley.

Mais la volatilité du bitcoin --dont le cours est actuellement de 33.814 dollars et son statut légal obscur ont soulevé plusieurs questions s'il doit remplacer les monnaies traditionnelles pour les transactions au jour le jour.

Le président Macron giflé, le gouvernement dédramatise un geste "grave" mais "isolé"



La gifle infligée au président français Emmanuel Macron mardi lors d'un déplacement dans le sud-est de la France est un acte "grave" mais qui n'est "pas représentatif" des Français ou même de la "colère" d'une partie d'entre eux, a estimé mercredi le porte-parole du gouvernement. "Il ne faut évidemment pas banaliser" cet "acte de violence" contre le chef de l'Etat, "parce que c'est grave, parce que toute forme de violence est grave, et qu'elle est grave aussi quand elle touche un représentant, un dépositaire de

l'autorité publique, qu'il s'agisse d'un maire", d'un "député", d'un "fonctionnaire" ou du président, a souligné Gabriel Attal sur la radio privée Europe 1.

Avec cette gifle "il y a une atteinte à la sacralité de la fonction à laquelle nous sommes tous attachés" et "nous sommes tous en tant que Français agressés, quelque part humiliés", a-t-il ajouté.

Il a toutefois estimé qu'il s'agissait d'"un fait isolé, parce qu'il ne faut pas donner le sentiment que ce qui a été fait par cet homme est représentatif de la

société ou de la population française, y compris d'une forme de colère de la part d'une partie des Français".

S'il y a bien "des Français inquiets, qui doutent, qui sont en colère", ils "savent exprimer cela dans le cadre du débat et dans le cadre du vote", a-t-il fait valoir.

Emmanuel Macron a été giflé mardi par un homme poussant le cri de guerre royaliste "Montjoie Saint Denis!" lors d'un déplacement dans la Drôme (Sud-Est), une première pendant son quinquennat qui a suscité l'indignation générale.

Stéphanie Frappart, la locomotive des femmes arbitres

Portrait



"Petite voix" mais grande "diplomate", Stéphanie Frappart continue de montrer la voie aux femmes arbitres: la Française va devenir la première femme à officier lors d'un Euro masculin de football (11 juin - 11 juillet), où elle a été retenue comme quatrième arbitre.

Cette participation au Championnat d'Europe des nations est un nouveau jalon pour cette pionnière talentueuse et charismatique (37 ans), qui gravit les échelons à toute vitesse: première femme au sifflet en deuxième division française (2014) puis en Ligue 1 masculine (2019), première femme à diriger la Supercoupe d'Europe en août 2019 puis première femme à officier en Ligue des champions en décembre dernier...

Et la voilà maintenant à l'Euro, organisé dans onze pays du continent, après avoir déjà été au sifflet lors du tournoi féminin en 2017 ou lors du Mondial-2019 dames organisé en France.

"C'est une belle évolution, une reconnaissance de mes qualités et mes compétences. C'est ma ligne de conduite depuis le départ, on me choisit pour mes compétences et pas mon pour genre", a commenté la Francilienne la semaine dernière lors d'une rencontre avec la presse au siège de la Fédération française (FFF).

En L1, Frappart fait l'unanimité:

elle s'est attirée les louanges des acteurs du jeu, qu'ils soient sur le terrain ou sur le banc de touche.

"Elle a beaucoup de diplomatie", avait confié l'entraîneur de Lille Christophe Galtier après ses débuts en L1, en 2019. "Il suffit qu'elle sorte un regard, un sourire, un geste... et ça s'arrête."

"Elle a une petite voix mais elle a du charisme, de la personnalité", avait décrit le milieu Pierre Bouby, qui l'a côtoyée en L2 avec Orléans. "Elle utilise des mots justes, elle explique, elle est diplomate et on peut discuter avec elle."

"C'est une locomotive pour l'arbitrage féminin, et une femme exceptionnelle", salue pour l'AFP le président de la Commission fédérale des arbitres, Eric Borghini.



On me choisit pour mes compétences et pas pour mon genre

Le dirigeant la décrit comme "une femme d'un calme et d'une sérénité impressionnants, tu ne la déstabilises pas, elle a une maturité incroyable".

Sa manière d'arbitrer, avec diplomatie et fermeté, est d'ailleurs saluée, comme l'a fait Jürgen Klopp, l'entraîneur de Liverpool, après la Supercoupe d'Europe en 2019.

Un an plus tard, lors de Juventus Turin-Dynamo Kiev (3-0) en décembre 2020, elle est devenue la première femme à officier en tant qu'arbitre principale d'une rencontre de Ligue des champions, et sa performance ce soir-là, maîtrisée, avait été applaudie par la presse.

À l'Euro, elle sera sur le bord de touche, au plus près des sélectionneurs, et ne devrait entrer en jeu qu'en cas de blessure de l'arbitre principal.

Mais sa sélection pour le grand rendez-vous continental fait déjà d'elle un exemple, une figure du football européen à la notoriété grandissante.

"J'ai pris en compte le fait que ma présence serait toujours un événement", raconte-t-elle. "Dans la rue, on m'interpelle assez souvent, mais c'est toujours bienveillant. Les gens veulent une photo ou un autographe, mais je réponds toujours de manière cordiale."

Ne voyant aucune "différence entre un homme et une femme", Frappart se félicitait que la Fédération n'ait pas adapté ses contrôles de

rentrée aux femmes pour le stage de reprise à Clairefontaine.

Il faut passer "les mêmes tests physiques que les garçons", car "les joueurs ne vont pas moins vite quand j'arbitre, donc les exigences ne doivent pas être moindres", relevait-elle.

Ancienne joueuse de l'AS Herblay en région parisienne, Stéphanie Frappart arbitre depuis ses 13 ans. Elle a écumé les stades de deuxième division française durant cinq saisons avant d'être promue à l'été 2019 en Ligue 1, ce qu'aucune autre arbitre principale n'avait réussi à faire jusque-là.

Si elle n'est pas la toute première, elle figure parmi les pionnières, comme la Suisse Nicole Petignat, première femme à officier en Coupe de l'UEFA en 2003, ou l'Allemande Bibiana Steinhaus, première arbitre femme dans un grand championnat européen.

Ces pionnières pourraient donner des idées à d'autres futures arbitres.

"Cela fait partie de mon rôle de susciter des vocations. C'est un réel plaisir de montrer que c'est possible. Maintenant, on pourra voir des femmes arbitres à la télé, c'est une fierté", a commenté Stéphanie Frappart.

"Nous comptons 4% de femmes dans l'arbitrage français", rappelle Eric Borghini. "Elle est emblématique, elle peut faire rêver une jeune qui veut faire de l'arbitrage", conclut-il.

Décentralisation au Maroc

Vers le développement national et la solidarité

HORIZONS

Le Royaume du Maroc s'est créé pour lui-même un itinéraire qui doit le guider vers le développement social qui, s'il est couronné de succès, pourrait devenir un modèle reproductible pour les nations en matière de changement social. Les engagements du Maroc en faveur de la décentralisation à travers le développement localisé, l'extension des droits et la libération des femmes, et un certain nombre d'autres garanties en matière de démocratie participative, placent, pour ainsi dire, la barre extrêmement haut. Si sa vision pratique du changement fonctionne, alors le développement durable au profit de la population sera viable et à portée de main. Par contre, si sa mise en œuvre échoue, ces approches humanistes et inclusives de croissance sociale pourraient devenir une perte historique pour le peuple marocain et considérées comme moins reproductibles par d'autres pays. La nation poursuivra son objectif de mobiliser des dizaines de milliers de villages et de quartiers pour améliorer la vie de manière significative, en s'engageant dans toutes les formes d'investissements localisés.

La récente reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur son Sahara est un signe implicite que la décentralisation fournira la base à long terme de la stabilité nationale et d'une croissance partagée. Pour que le Maroc puisse faire d'importantes avancées vers le développement durable, la décentralisation est le cadre clé dans lequel il s'est engagé constitutionnellement, ainsi que d'autres cadres permettant aux actions des communautés locales de se déployer largement. Toutefois, la décentralisation doit encore s'implanter de manière significative. Le défi et le potentiel immenses résident dans le fait que sa manifestation nécessite l'efficacité des autres chartes et programmes nationaux de développement du Maroc.

Les accords de décentralisation se développent en fonction de l'identification et de la création de projets de la population, et de tels systèmes bénéfiques ne peuvent émerger si les gens n'ont pas la possibilité de déterminer, de concevoir et de mettre en œuvre leurs priorités les plus profondes. Ainsi, la décentralisation marocaine se concrétisera lorsque la Charte municipale de la nation sera réalisée. En outre, le financement de la mise en œuvre des projets de développement est indissociable du respect des statuts de la Charte municipale, ce qui nécessiterait de lier ces projets à l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Au niveau national, le Maroc semble être guidé par deux cadres apparemment inconciliables pour faire progresser la gestion décentralisée. Cependant, le gouvernement marocain, par l'intermédiaire d'un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, les compare actuellement sur le plan métaphorique aux deux jambes d'un même corps. La première approche, tirée des déclarations publiques faites par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à partir de 2007, décrit un système dans lequel les collectivités locales identifient et poursuivent des initiatives dites prioritaires. Elles sont soutenues par des partenariats intersectoriels infra-étatiques ainsi que par des ministères engagés.

En fait, elle combine de manière créative trois approches de la décentralisation, qui ont été appliquées dans le monde entier. Ces stratégies comprennent : 1) le contrôle de la communauté sur sa propre planification et

gestion de projet, 2) la collaboration entre les secteurs public et privé pour faire avancer le développement, 3) les ressources financières, techniques et consultatives pour la croissance fournies au niveau national. Une telle décentralisation met l'accent sur la municipalité – le niveau administratif le plus proche de la population – en tant que catalyseur de la participation communautaire aux projets, soutenue par des entités de tous les secteurs et de toutes les couches sociales. Depuis l'élaboration de la feuille de route de la décentralisation, sa mise en œuvre n'a pas eu d'impact appréciable sur la vie des populations, et ce pour plusieurs raisons. Une décentralisation de ce type, qui peut être historique et changer la trajectoire d'un pays, nécessite une facilitation et des mouvements communautaires locaux continus à travers des cycles de projets de développement continus.

La deuxième portée de la décentralisation nationale, expliquée dans la Charte de 2019, ne mentionne pas le niveau local, mais explique plutôt la relation et les responsabilités entre le niveau central et les 12 régions. La feuille de route et la charte mettent l'accent sur les différents niveaux administratifs, c'est pourquoi il a été suggéré de les combiner pour couvrir les fonctions essentielles de l'ensemble de la structure de gestion publique. Cependant, la Charte devrait explicitement énoncer la responsabilité régionale pour assurer la formation de partenariats infranationaux qui aident les projets locaux et engagent les communautés à créer le changement dont elles ont le plus besoin. Dans le cadre de la décentralisation, il est nécessaire de donner des orientations quant au rôle et aux objectifs de chaque niveau administratif.

Dans la structure de décentralisation telle qu'elle est théorisée au Maroc, les provinces (l'échelon entre la région et la municipalité et le lieu où siègent les gouverneurs) sont laissées sans orientation explicite. Des administrations provinciales dynamiques sont nécessaires en raison des nombreuses (plusieurs dizaines) municipalités que compte souvent une seule province. Un cadre de décentralisation unique est toujours nécessaire pour désigner les fonctions essentielles et les principes directeurs qui régissent chaque niveau administratif, en particulier entre les niveaux sous-nationaux. Il serait donc instructif que la feuille de route et la charte soient un document unique de référence contenant des explications et les rôles de manière plus explicite afin que la décentralisation soit renforcée au fil du temps.

Décentralisation au Maroc : Etat des lieux

La décentralisation constitue un élément central du programme de développement durable du Maroc. Avec le lancement en 2005 de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), la feuille de route de la décentralisation, les amendements à la Charte municipale pour le développement participatif, la nouvelle Constitution de 2011 ainsi que la Charte de la décentralisation de 2019 – qui n'a pas encore été ratifiée –, le Maroc s'est engagé à concentrer la prise de décision au niveau infra-étatique sur un éventail d'affaires humaines.

1) La Charte municipale du Maroc éta-

blit que les élus locaux élaborent des plans de développement à court et à long termes issus de la planification et de la prise de décision de la population. Elle est décrite comme confiant aux municipalités l'engagement d'un large éventail de services clés qui nécessitent de plus grandes capacités pour être efficacement fournis, notamment dans la fourniture d'électricité, d'eau et d'assainissement, de routes, de transports urbains et de gestion des déchets solides.

La Charte municipale pourrait être aussi une porte d'entrée pour que le développement et la décentralisation deviennent une réalité. Cependant, un défi constant est la tendance des membres élus des conseils municipaux, qui sont chargés de faciliter l'identification des projets avec les résidents locaux, à ne pas être formés à l'application des activités participatives qui génèrent les informations techniques, qualitatives et de faisabilité nécessaires. Les représentants et les membres de la communauté doivent bénéficier d'ateliers d'apprentissage appliqué organisés par le gouvernement, la société civile, les universités et les entreprises socialement responsables afin que leur soient fournies les compétences pratiques dont ils ont besoin pour mettre en œuvre efficacement la Charte.

2) L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) permet d'accéder à des financements publics pour des projets locaux tels que des infrastructures, le renforcement des capacités et des activités génératrices de revenus. Chaque projet communautaire réussi intégrant des partenariats multisectoriels fait progresser, dans une certaine mesure, les modalités de la gestion décentralisée. Un système administratif qui favorise le développement décentralisé est rendu opérationnel par des acteurs des secteurs public et privé qui travaillent ensemble pour aider à la création d'initiatives locales – ainsi que par un soutien au niveau national qui comprend un budget annuel de plusieurs milliards de dollars pour l'INDH. Le cadre du Maroc pour la promotion des arrangements décentralisés vise à cultiver ces collaborations public-privé.

Le rôle principal de l'INDH devrait être d'aider à soutenir des projets sélectionnés par la communauté et conçus conformément aux exigences participatives de la Charte municipale. En effet, l'INDH et la Charte municipale peuvent atteindre leur meilleure satisfaction individuelle en travaillant ensemble main dans la main. L'application de la planification du développement assistée par les élus locaux, comme le demande la Charte municipale, vise à produire de nouvelles entreprises locales conçues dans le cadre de réunions communautaires – le type de projets à cibler pour le financement de l'INDH.

Le principe participatif est que les communautés dirigent le processus de développement global en s'engageant à chaque étape du processus, de l'évaluation des défis à la recherche de solutions innovantes, en passant par la gestion des projets, le suivi des résultats et enfin la récolte des bénéfices partagés.

Cette approche implique des partenaires de tous les secteurs afin de garantir l'équité pour les groupes défavorisés des zones rurales et urbaines par le biais de ressources financières, techniques et autres. Selon cette méthodologie, les initiatives qui

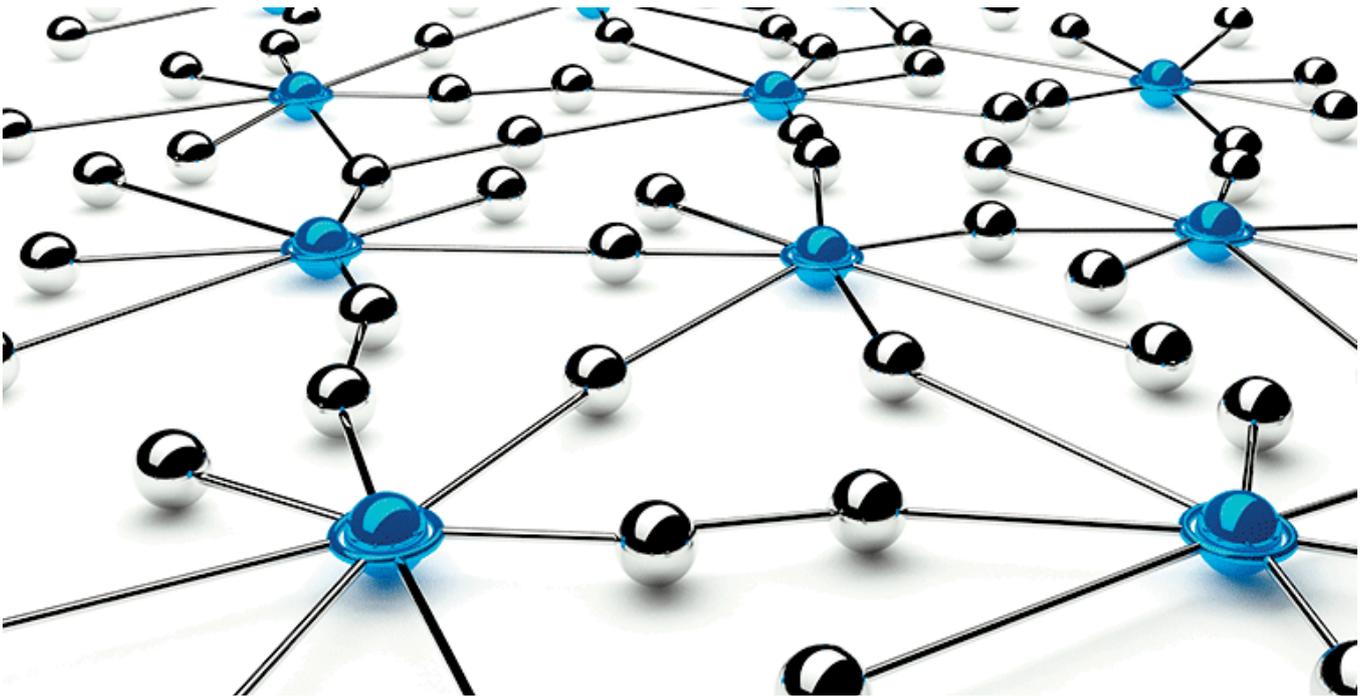
en résultent répondront directement aux besoins des communautés et seront adaptées aux conditions sociales et environnementales.

Malheureusement, cela ne produit pas les résultats dans la mesure nécessaire au Maroc. Le gouvernement reconnaît que l'Initiative n'atteint pas les objectifs fixés à l'échelon national. Les conversations avec les responsables locaux, provinciaux et nationaux depuis 2010 ont clairement montré que la grande majorité d'entre eux ne sont pas formés pour faciliter les procédures démocratiques de planification du développement. L'INDH devrait investir dans une formation expérientielle pour une telle planification d'action avec les membres du gouvernement local et de la société civile. Doter les enseignants, les techniciens et les citoyens intéressés de la capacité de coordonner le dialogue participatif serait un puissant moteur de progrès.

En outre, l'INDH fera progresser la croissance de manière significative si elle est autorisée à financer la gamme de projets que les communautés jugent plus importants (que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de la construction, etc.). Les critères de l'INDH concernant les types de projets choisis ont souvent changé au fil du temps, alors que les priorités des communautés rurales sont restées les mêmes : construction de systèmes d'approvisionnement en eau, de production agricole et d'écoles maternelles. En outre, l'exigence de l'INDH selon laquelle les bénéficiaires de ses financements doivent investir eux-mêmes à hauteur de 30% du coût total du projet constitue un obstacle majeur à la participation des populations à ce programme. Par conséquent, le montant du co-investissement devrait être réduit à 10% au maximum, ce qui permet toujours d'obtenir l'incitation à l'adhésion. Enfin, les délais de soumission des propositions de l'INDH ne sont pas constants d'une année à l'autre, avec souvent une courte fenêtre suivant l'appel public à propositions. Cela prive encore davantage de leurs droits les personnes qui, dans les zones rurales, sont le plus souvent peu alphabétisées et ne pourraient de toute façon pas accéder au format complexe de la demande. L'INDH peut élargir son niveau d'accès en prenant part au processus de création des propositions avec des candidats locaux dans les communautés où ils se trouvent.

3) La feuille de route de la décentralisation, établie par le Roi du Maroc par le biais de déclarations publiques, intègre trois piliers pour renforcer le pouvoir des régions et des municipalités : la décentralisation, la déconcentration et la délégation. L'objectif d'un engagement continu au niveau national, ainsi que des partenariats infranationaux pour la mise en œuvre des projets, mobilise les différents niveaux administratifs pour réaliser les projets de développement identifiés au niveau communautaire.

Les systèmes décentralisés marocains s'institutionnalisent lorsque les collectivités analysent leurs besoins, créent des entreprises sur la base d'intérêts personnels et collectifs et établissent des partenariats entre les secteurs public, privé et civil. Ainsi, plus les projets participatifs au niveau local sont mis en place par des communautés qui recourent au partenariat dit multisectoriel, plus la décentralisation prend forme.



En outre, l'évolution organique du système continue à s'étendre du niveau administratif le plus proche de la population (qui est, au Maroc, la municipalité) vers les niveaux supérieurs (provincial, régional, puis national) lorsque les groupes communautaires se fédèrent, motivés par des intérêts et des objectifs communs. Il existe des exemples positifs de ces phénomènes au Maroc, mais pas de la mise en œuvre et de l'impact systémiques de cette Charte. La mise en place d'un système décentralisé qui part de la base, nécessite une facilitation constante de la collaboration intersectorielle, y compris entre les institutions des différents niveaux administratifs.

Cependant, on a observé ailleurs que le fait de faire avancer la décentralisation trop rapidement, sans se concentrer sur la répartition équitable des bénéfices, a des conséquences néfastes, comme l'enracinement de la stratification sociale et des structures de pouvoir locales. Pour éviter d'en arriver là, une véritable mise en œuvre de la Charte municipale et de l'INDH conduit à des mouvements de développement participatif inclusif, dans lesquels la construction de la gestion décentralisée est alternativement propulsée par la prise de décision collective. La mise en place de ce type de système nécessite un soutien accru et des expériences pratiques pour les communautés et les associations afin de guider les projets qui intègrent une autonomie personnelle et collective croissante, y compris l'indépendance économique.

4) La ratification de la Constitution en 2011, qui a été soutenue par un référendum public, a consacré les droits des citoyens à participer à la prise de décision et à l'administration. En conséquence, les 12 régions du pays deviennent progressivement des organes de gouvernance autonomes et distincts, qui respectent et appliquent le droit public. En 2015, la Constitution a été modifiée pour promouvoir les procédures et le dynamisme de la démocratie locale, par des mesures telles que les référendums publics sur les décisions municipales, les budgets partagés avec le public, la garantie de l'égalité d'accès des citoyens et les arrangements participatifs dans des forums ouverts.

Le Maroc a posé les jalons d'un développement géré par la communauté, qui doit être mené à bien grâce à des partenariats infranationaux et à des paramètres démocratiques et de décentralisation. Cette approche encourage la reproduction et un certain niveau de résultats, rendant l'expérience, les politiques et le modèle marocains intéressants pour le monde.

Cependant, tout comme les partenariats multisectoriels nécessitent une facilitation externe pour réunir les parties, la décentralisation et la

synergie entre et parmi les niveaux ministériels sont également nécessaires. Le ministère de l'Environnement du Maroc – qui se consacre à la coordination entre les autres ministères, agences et organisations – est dans une position privilégiée pour créer les partenariats intersectoriels à plusieurs niveaux qui incarnent la gestion décentralisée. Avec des départements dans chacune des régions du Maroc, le ministère de l'Environnement peut catalyser la planification conjointe du développement durable, en intégrant correctement les diverses organisations et en tenant compte des considérations sociales, culturelles, financières et technologiques dans la conception des programmes.

En endossant ce rôle, ce ministère peut favoriser la compréhension entre les partenaires régionaux, provinciaux et municipaux sur les facteurs macroéconomiques et les politiques environnementales qui ont un impact sur le développement. En outre, les processus que le ministère encourage pourraient aider à identifier et à répondre aux besoins de capacités des fonctionnaires et des organismes publics. Les réseaux qui façonnent la décentralisation – et in fine la transformation – se forment lorsque les acteurs infranationaux créent et administrent des programmes en coopération.

Il serait important, voire nécessaire, qu'il y ait un émissaire Royal pour la décentralisation qui en surveillerait la réalisation et forgerait des canaux stratégiques qui ancreraient ses opérations. On s'attend à la grande probabilité de voir une décentralisation d'un gouvernement historiquement très centralisé. La position de l'émissaire Royal peut faire avancer les agendas et sortir des impasses, et garder le cap en permanence sur l'objectif et l'approche de la décentralisation pour garantir des actions immédiates.

Le ministère de l'Intérieur dispose bien entendu des infrastructures et des ressources humaines nécessaires pour être le principal vecteur de la mise en œuvre de la décentralisation marocaine. Plutôt que de superviser la décentralisation dans tout le pays, son niveau inégalé de personnel peut au contraire apporter une contribution positive en aidant les conseils municipaux dans leur travail de sensibilisation et de coordination, en transmettant les autorisations nécessaires pour les activités connexes et en étant disponible pour maximiser la sensibilisation du public et la participation inclusive.

De la régionalisation à la municipalisation

Les centres administratifs publics régionaux du Maroc restent souvent éloignés des communautés dispersées de leurs juridictions, ce qui ra-

lentit la prise de décision et conduit à des initiatives insuffisamment adaptées aux contextes locaux. La capacité de la société civile à participer aux décisions qui affectent leur vie quotidienne en est ainsi entravée.

Passer de la régionalisation à une plus grande délégation de pouvoir aux municipalités améliorerait les délais et la gestion des initiatives axées sur les personnes. Toutefois, une décentralisation sans participation proportionnelle de la population pourrait entraîner une stratification sociale plus importante (sexe, économie, âge) au niveau local. Elle pourrait également créer des difficultés en matière de coordination ou de partage d'informations entre les municipalités sur les besoins communs et les meilleures pratiques, si elle n'est pas conforme aux lignes directrices régionales.

En outre, les conseils régionaux sont idéalement composés de représentants d'organismes publics et privés qui sont en contact avec le développement humain et peuvent être coordonnés avec l'aide du ministère de l'Environnement. Par exemple, il serait efficace que les projets figurant dans les plans de développement municipaux soient regroupés et soumis aux conseils régionaux pour obtenir des crédits de l'INDH ou un soutien financier et technique d'autres sources, y compris celles des ministères représentés.

Développement au Sahara marocain

L'application de ces idées politiques dans les provinces du Sud du Maroc offre une grande flexibilité pour faire face aux conditions de vie qui y prévalent.

Pour que les mouvements de développement se produisent au niveau local, il faut faciliter le dialogue et la formation d'associations et de coopératives locales de quartiers ou de villages. Ces groupes ne vont pas se réunir spontanément pour commencer à créer un consensus sur la manière de définir et de satisfaire leurs besoins prioritaires. Ils doivent être assistés dans ce processus : ils ont besoin d'une assistance en vue de s'assurer que les réunions soient inclusives pour générer des plans d'action de développement. Par exemple, la Fondation du Haut Atlas – une organisation américano-marocaine à but non lucratif qui applique le modèle de développement marocain depuis vingt ans – aide la province de Boujdour (région de Laïyoune-Sakia El Hamra) à faciliter le modèle de développement participatif pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre de projets.

Cette province compte environ 60.000 habitants, principalement en ville. Mais beaucoup font partie de communautés nomades. L'approche requiert d'être avec les gens là où ils se trouvent,

d'interagir avec différents ministères et formateurs, et de s'engager dans le renforcement des capacités au niveau micro avec le même groupe au fil du temps.

Des ressources sont nécessaires pour permettre l'accès à l'eau potable, améliorer les infrastructures scolaires et créer des possibilités d'apprentissage par l'expérience. Au lieu de quelques grands projets, il devrait y en avoir des centaines, voire des milliers de plus petits. Les ressources devraient d'abord être affectées à des initiatives communautaires, puis la vitalité économique générée soutiendra les projets plus importants.

Le temps investi dans de petits projets au niveau local va plus avant dans la réalisation de l'objectif marocain de solidarité nationale.

L'organisation de réunions communautaires et l'engagement d'un dialogue qui reflète l'histoire, la culture et le passé de la population locale permettent aux gens de parvenir à un consensus sur ce qu'ils souhaitent le plus pour eux-mêmes et pour leur avenir. Lorsque la décentralisation sera mise en œuvre de sorte à répondre à la volonté de la population, elle suscitera alors adhésion, confiance et unité. Pour le Maroc, la reconnaissance, par les Etats-Unis, de sa souveraineté sur les provinces du Sud ne change rien à l'énormité de la tâche pour accomplir la mission de décentralisation et pour faire avancer les questions vitales du développement durable. Cependant, il est probable qu'il y ait maintenant davantage de ressources vitales à disposition pour non seulement réaliser la conception d'un Royaume participatif, mais aussi pour partager des cadres intégrés pour l'alignement positif des besoins d'une personne et de ceux de tout le peuple.

Par Yossef Ben-Meir



Sociologue et président de la Fondation du Haut Atlas, une organisation maroco-américaine à but non lucratif dédiée au développement durable.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

COMMIS	ARBRE CONIFÈRE	VOITURE À CHEVAL	MINCE PRONOM	EXERCISE	SYMBOLE DU BISMUTH	DIRIGÉ ÉPARGNE SORDIDE
BÉVUE			ÉTIQUETTE			
	FIN DE VERBE	A LA MODE CHOYÉ	NERVI INDEMNISER			
CUBE				CENTRE D'ACTION	TÊTE DE TITAN	
BENËT						FORME D'ÊTRE LISIÈRE
ANGOISSE			SITUATION			
VOUS COUPE LE SOUFFLE	PAIX ROMAINE	COUTU- ME				
			NOUVELLES	TOISON	NOTE LETTRES DE SETTAT	
ÉPROU- VÉS	LETTRES DE FACO	FIN DE VERBE	TAXE DANSE CUBAINE			AMPHÉ- TAMINE
SODIUM	VIN CRACK		ALUMIN- IUM		LETTRES DE ZÉNON	LA FIN DES LOISIRS
		QUARTIER DE NAPLES	REVUE EN SOMME			
AFFECTE			CONSEIL D'ARTISTE			
ARRÎME					A L'ENVERS CUBES	

Solution mots flechés d'hier

	A	D	T	A				
Z	O	I	O	M	R	A	B	A
I	N	D	I	V	I	D	U	M
M	E	U	L	E	A	S	B	U
U	R	I	D	E	M	D	E	
O	T	E	C	E	B	O	R	A
E	U	E	T	I	R	E	B	U
S	I	T	U	E	R	N	E	T
A	V	E	R	S	E	I	R	A
R	A	U	A	N	E	R		
T	A	P	I	A	L	A	N	C
C	A	P	I	O	N	L	U	I
R	E	P	R	I	M	A	N	D

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmouein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue de l'EA.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT.

- I. E.N.A.
- II. Sujet du problème. - Il recevait les fondements à l'école.
- III. Épreuve imposée par le prof à l'élève. - Bonne mine du prof.
- IV. Prit l'air. - Il vient en général de l'est.
- V. Récompense du petit écolier. - Début des vacances scolaires.
- VI. Prénom féminin - Aller de classe en classe.
- VII. Négation. - Appréciation du prof. - Pronom.
- VIII. Cabinets du ministère de l'enseignement. - Coefficient.
- IX. Tel le chemin de l'école jadis.
- X. Cet écrivain débuta l'école très jeune. - Tels les jeux des écoliers.

VERTICALEMENT.

- 1. Langage.
- 2. Coups du prof de tennis. - Points du prof de géo.
- 3. Ancien ministre de l'éducation parti en grandes vacances. - Son prof sait placer Haute-Savoie.
- 4. Dernier avertissement.
- 5. Pronom. - Morceau de craie. - Diplôme de l'enseignement.
- 6. L'élève doit l'être en classe. - Titre entendu en cours d'anglais.
- 7. But raté. - Lentille. - On y planche sous l'oeil d'un " maître " !
- 8. Il a écrit " Le maître et la parole " - Bon temps pour le prof, pas pour la gueule !
- 9. Tel un air plein d'allégresse. - Toubib.
- 10. Qui ont donc des maîtresses.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	U	N	H	O	R	I	Z	O	N	T	A	L
II	N	O	U	V	E	L	O	B	S		N	E
III	E	U		E	C	L	O	S		D	N	A
IV	V	S	D		T	U	M	E	F	I	E	R
V	E	D	I	T	O	S		R	I	X	E	
VI	R	E	C	U		T	E	V	A		L	P
VII	T	U	O		A	R	M	A	T	E	U	R
VIII	I	X		T	O	A	S	T		M	M	E
IX	C		R	A	F	T		E	P	A	I	S
X	A	J	A	R		I	G	U	A	N	E	S
XI	L	D		I	V	O	I	R	I	E	R	E
XII	E	D	I	T	O	N	S		E	R	E	S

Grilles de sudoku

Facile

			3	1	9			
6			4					
3	1		8	2	6			
	9			8	3	7		
7	8		2			9	6	
1		6	7			2		
		4	1	9	5	8		
			7			9		
		1	2	5				

Moyen

2	6	5						
		1	6		4	2		
		7			8		6	
						7	1	
1	4					8	2	
8	6							
9	1			6				
	8	3		4	1			
				5	2		3	

Difficile

		7	2	1		4		
			6			5	1	
		4			6			
9	3		1			6		
	2		9			1	8	
		3			9			
1	4		5					
	9	1	8	3				

Expert

6				8	7		1	
							5	2
	9			5				
	6	8	9	7				
		3				8		
			8	1	4	2		
			7				8	
1	4							
7	9	5						4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	5	4	1	3	6	2	8	7
7	1	6	2	8	9	5	4	3
8	3	2	4	7	5	9	1	6
5	2	3	7	4	1	8	6	9
4	8	7	6	9	2	3	5	1
1	6	9	8	5	3	7	2	4
2	9	1	3	6	8	4	7	5
6	4	5	9	2	7	1	3	8
3	7	8	5	1	4	6	9	2

Moyen

2	6	8	9	1	4	5	3	7
1	9	3	5	2	7	4	6	8
4	5	7	3	6	8	9	1	2
8	7	1	6	4	5	2	9	3
6	4	2	1	9	3	7	8	5
5	3	9	7	8	2	6	4	1
9	2	5	4	3	1	8	7	6
3	8	6	2	7	9	1	5	4
7	1	4	8	5	6	3	2	9

Difficile

1	9	4	2	8	7	3	5	6
7	2	3	4	6	5	1	9	8
5	8	6	1	9	3	7	2	4
9	5	2	3	4	6	8	7	1
3	7	8	9	2	1	6	4	5
6	4	1	7	5	8	9	3	2
8	6	9	5	7	2	4	1	3
2	3	7	6	1	4	5	8	9
4	1	5	8	3	9	2	6	7

Expert

7	4	3	2	1	8	9	6	5
5	1	8	6	7	9	4	3	2
2	6	9	4	5	3	7	1	8
3	2	1	7	6	5	8	4	9
4	8	5	9	2	1	6	7	3
9	7	6	3	8	4	5	2	1
6	3	4	8	9	2	1	5	7
8	5	7	1	3	6	2	9	4
1	9	2	5	4	7	3	8	6

Les opportunités d'investissement dans le secteur de l'agroalimentaire marocain exposées à Rome

Les opportunités d'investissement prometteuses offertes par le Maroc notamment dans le domaine de l'agroalimentaire ont été mises en exergue, lundi à Rome, à l'occasion d'un webinaire ayant réuni des hommes d'affaires, des responsables et des professionnels du secteur en Italie.

Organisé par l'Association «L'Italie dans le monde» en collaboration avec l'ambassade du Maroc à Rome, ce webinaire, placé sous le thème «Le Maroc, porte d'entrée du continent africain : opportunités d'investissement et de croissance», a été l'occasion d'explorer les potentialités dont regorge le Royaume, notamment dans les secteurs agricoles et de l'agriculture, et les perspectives de renforcement de la coopération économique bilatérale dans le sillage du nouveau «Partenariat stratégique» signé entre l'Italie et le Maroc, rapporte la MAP.

S'exprimant à cette occasion, l'ambassadeur du Maroc à Rome, Youssef Balla, a relevé que cette rencontre est l'occasion «d'ouvrir un débat sur les défis, les modèles, les opportunités et les perspectives dans les secteurs, notamment de l'agriculture et l'agroalimentaire de nos deux pays», notant que l'écosystème agroalimentaire a été particulièrement touché tout au long de sa chaîne de valeur, dans le contexte de la crise sanitaire.

Il a estimé, cependant, que cette crise sans précédent constitue «une occasion unique pour le secteur agroalimentaire de se réinventer».

Au Maroc, a-t-il ajouté, «le secteur agroalimentaire a fait preuve d'une résilience en ce sens qu'il a permis d'assurer un approvisionnement suffisant et régulier des produits agricoles et alimentaires sur les marchés nationaux, en maintenant des prix stables, représentant ainsi, avec le secteur automobile, l'un des secteurs ayant connu une croissance positive en 2020».

«Ce résultat est le fruit de réformes politiques et économiques profondes, ainsi que des nombreux chantiers structurels (Plan Maroc Vert, Plan Halieutis, Plan d'urgence, Plan solaire), ayant permis de créer un environnement commercial stimulant et favorable à des projets créateurs de richesse et d'emplois», a-t-il poursuivi.

Il a relevé, en outre, que le secteur agroalimentaire est hautement stratégique pour le tissu socio-économique du Maroc au regard du chiffre d'affaires qu'il génère et des emplois qu'il crée.

L'ambassadeur a indiqué, par ailleurs, que la nouvelle stratégie intitulée «Generation Green», qui couvre la période 2020-2030, accorde une grande importance au développement de l'agriculture solidaire qui vise à consolider les réalisations des dix dernières années, en donnant la priorité à l'élément humain.

La hausse des exportations du secteur automobile et des phosphates se poursuit

Les exportations marocaines poursuivent leur tendance haussière pour le deuxième mois consécutif, selon les chiffres publiés récemment par l'Office des changes.

En effet, elles se sont inscrites en hausse de 22,3% (+18.729MDH) à fin avril 2021, atteignant 102.624MDH au quatrième mois de l'année 2021 contre 83.895MDH un an auparavant.

A fin mars 2021, les exportations avaient atteint 77.614MDH contre 68.894MDH un an auparavant, soit une hausse de 12,7% (+8.720MDH), après la baisse enregistrée au terme du mois de février de la même année où les exportations avaient accusé un recul de 2,5% (-1.247MDH) pour atteindre 49.620MDH contre 50.867MDH un an auparavant.

Selon l'Office des changes, la nouvelle hausse des exportations ont concerné les ventes de la majorité des secteurs, principalement le secteur de l'automobile, celui des phosphates et dérivés et celui du textile et cuir.

En détail, les exportations du secteur automobile se sont situées à 29.522MDH à fin avril 2021 contre 18.155MDH une année auparavant, soit +62,6% ou +11.367MDH, suite à l'amélioration des ventes du segment de la construction (+71,9%) et celles du segment du câblage (+50,4%).

Après analyse, il apparaît que ces exportations ont été supérieures à celles réalisées durant la même période en 2019, a relevé



l'établissement public dans les indicateurs mensuels des échanges extérieurs du mois d'avril 2021 de l'Office des changes.

A titre de comparaison, à fin mars 2021, les exportations du secteur automobile s'étaient établies à 22.602MDH contre 16.274MDH une année auparavant, soit +38,9% ou +6.328MDH, en raison principalement de la hausse des ventes du segment de la construction (+51,9% ou +3.138MDH) et celles du segment du câblage (+23,4% ou +1.435MDH).

Egalement en hausse, les exportations des phosphates et dérivés ont connu une progression de 16,9% (+2.629MDH), atteignant 18.173MDH à fin avril 2021 contre 15.544MDH à fin avril 2020.

A en croire l'Office des changes, cette évolution est liée principalement à la hausse des ventes de l'acide phosphorique et celles des engrais naturels et chimiques qui ont atteint respectivement +1.606MDH et +1.127MDH.

Il est à préciser que les ventes de phosphates ont affiché au cours de la même période une légère baisse de 4,6% (-104MDH) atteignant ainsi 2.167MDH à fin avril 2021 contre 2.271MDH une année auparavant.

Pour rappel, les exportations de phosphates et dérivés avaient progressé de 21,7% ou +2.387MDH, atteignant 13.405MDH à fin mars 2021 contre 11.018MDH à fin mars 2020.

Dans un précédent rapport, l'Office des changes avait justifié cette évolution principalement par la hausse des ventes de l'acide phosphorique (+1.516MDH) et celles des engrais naturels et chimiques (+879MDH). La même source avait également indiqué que les ventes du secteur électronique et électricité s'étaient améliorées de 21,5% (+577MDH).

De leur côté, les exportations du textile et cuir se sont accrues de 22,8% (+2.017MDH) en raison de la hausse des ventes des vêtements confectionnés de 24,1% (+1.305MDH) et celles des articles de bonneterie de 37,3% (+608MDH).

Il est à noter que les exportations du secteur agriculture et agroalimentaire, celles de l'électronique et l'électricité et celles des autres extractions minières ont enregistré des bonds respectifs de 3,2%, 33,9% et 53,9% au quatrième mois de l'année.

Cependant, comme l'a relevé l'Office des changes dans son rapport, la hausse des exportations (+22,3%) a été atténuée par la

baisse des ventes du secteur aéronautique.

Explications : à fin avril 2021, les exportations de ce secteur se sont élevées à 4.470MDH contre 5.011MDH à fin avril de l'année précédente, soit une baisse de 10,8% ou -541MDH, a précisé l'Office soulignant que la part de ce secteur dans le total des exportations a perdu 1,6 point s'établissant à 4,4% contre 6% une année auparavant.

Rappelons également qu'à fin mars dernier, les exportations du textile et cuir avaient reculé de 5,5% (-460MDH), suite principalement à la baisse des ventes des vêtements confectionnés de 7,1% (-369MDH) et celles des chaussures de 19,5% (-163MDH).

Quant aux exportations du secteur agriculture et agro-alimentaire, elles avaient connu une quasi stabilité (+0,6% ou +120MDH), les ventes de ce secteur s'étant situées à 20.464MDH contre 20.344MDH à fin mars 2020.

Dans son rapport d'alors, l'Office des changes avait attribué cette évolution à la hausse des ventes de l'agriculture, sylviculture, chasse de 2,6% ou +294MDH atténuée, toutefois, par la baisse des ventes de l'industrie alimentaire (-1,9% ou -166MDH).

Alain Bouithy



Les ventes dans le textile progressent à nouveau, après un recul de 5,5% à fin mars

Le marché monétaire maintient son équilibre

Le marché monétaire maintient son équilibre au cours de la période allant du 28 mai au 3 juin 2021, selon Attijari Global Research (AGR).

«A l'approche de la 2ème réunion de politique monétaire de la Banque Centrale pour l'année 2021, l'équilibre du marché monétaire se maintient», indique la filiale d'Attijariwafa Bank dans sa

récente note hebdomadaire «Weekly Hebdo Taux-Fixed income», notant que les taux interbancaires demeurent en ligne avec le taux directeur à 1,5%.

Toutefois, les Taux MONIA (Moroccan Overnight Index Average) ont accusé une nette hausse de 4,3 points de base (PBS) à 1,43%, contre 1,38% une semaine auparavant.

Par ailleurs, AGR relève que Bank Al-Maghrib (BAM) baisse ses interventions cette semaine de 2,6 milliards de dirhams (MMDH) à 74 MMDH, précisant qu'il s'agit d'un recul de ses avances à 7 jours à 28,4 MMDH, tout en satisfaisant la totalité de la demande bancaire.

Le montant global des interventions à long terme (LT) de BAM s'est stabilisé au même ni-

veau par rapport à la semaine dernière, soit à 45,6 MMDH.

De son côté, le Trésor a gardé quasi-inchangés ses placements moyens au cours de cette semaine. Ainsi, l'encours hebdomadaire moyen des injections à blanc et avec prise en pension ressort à 10 MMDH contre 9,8 MMDH une semaine auparavant.



Des signes de redressement de l'activité économique en 2021

Les prémices du redressement de l'activité économique en 2021 semblent se refléter positivement sur les finances publiques de l'Etat à travers le bon comportement des recettes fiscales, estime Attijari Global Research (AGR).

En effet, l'accélération de la campagne de vaccination à l'échelle nationale et la bonne tenue de la campagne agricole soutiennent la reprise des secteurs productifs de l'économie, relèvent les experts d'AGR dans le "Budget Focus" du mois d'avril.

"Dans ces conditions, nous écartons tout scénario haussier à court terme de la courbe obligataire primaire et secondaire", ont-ils ajouté.

Ils ont également fait observer que "la situation des finances publiques évolue dans un contexte favorable se traduisant par un faible recours du Trésor au marché intérieur, et ce dans l'attente de la concrétisation de nouvelles sorties à l'international au S2-21".

Et de rappeler que les financements extérieurs devraient s'établir à 41 milliards de dirhams selon les prévisions de la LF 2021.

Les échanges commerciaux Maroc-USA multipliés par cinq depuis 2005

Les échanges commerciaux entre le Maroc et les Etats-Unis ont été multipliés par cinq depuis 2005, l'année précédant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE) entre les deux pays, pour atteindre 5 milliards de dollars en 2019, a indiqué, lundi à Casablanca, le chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis au Maroc, David Greene.

Cette dynamique commerciale a permis la création de milliers de postes d'emploi et contribué au développement économique du Royaume et des Etats-Unis, a souligné M. Green à l'occasion de la célébration du 15ème anniversaire de l'Accord de libre-échange américano-marocain, organisé par la Chambre de commerce américaine (AmCham Maroc) et la Mission diplomatique américaine au Maroc. "Il existe environ 150 entreprises américaines opérant ac-

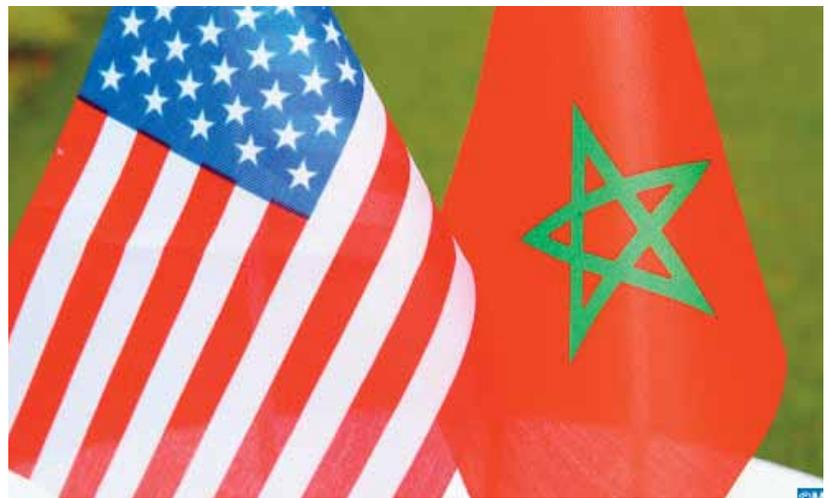
tuuellement au Maroc", s'est félicité M. Greene, ajoutant que "cet investissement a soutenu le développement de l'industrie stratégique, ce qui a permis au Maroc de se placer dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, dans des marchés avancés et complexes", rapporte la MAP.

En 2019, les Etats-Unis ont importé 3 trillions de dollars de biens et de services du monde entier, a rappelé le diplomate, faisant remarquer qu'avec "la bonne orientation et le dévouement", les entreprises marocaines peuvent tirer parti de l'ALE afin d'améliorer leur part des importations américaines.

Pour sa part, le consul général des Etats-Unis à Casablanca, Lawrence Randolph, a loué la contribution de l'ALE au renforcement des liens économiques entre les communautés d'affaires américaines et marocaines.

Cet accord couvre une multitude de secteurs économiques et un large éventail de produits, a-t-il mis en avant, ajoutant que les opérateurs américains ont pu mettre à profit la position stratégique du Maroc comme porte d'entrée en Afrique, ainsi que ses divers partenaires à l'international.

Les célébrations se sont déroulées en présence du wali de la région de Casablanca-Settat, gouverneur de la préfecture de Casablanca, Said Ahmidouch, du président du Groupe Bank Of Africa (BOA), Othman Benjeloun, de représentants de départements ministériels, des membres du conseil d'administration de



l'AmCham, de sociétés marocaines très actives au niveau des exportations du "made in Morocco" sur le marché américain et des présidents de fédérations sectorielles. Signé le 15 juin 2004, l'ALE entre les Etats-Unis et le Maroc est entré en vigueur le 1er janvier 2006. Les Etats-Unis ont des accords de libre-échange avec seulement 20 pays. Le Maroc est l'un d'entre eux et il est le seul en Afrique. L'ALE USA-Maroc est un accord global qui soutient les importantes réformes économiques et politiques entreprises par le Maroc. Il s'applique au commerce des marchandises aussi bien agricoles, qu'industrielles et au commerce des services. L'accord porte également sur les aspects liés

au travail, à la politique environnementale, aux marchés publics et aux droits de propriété intellectuelle. En 2019, le commerce bilatéral entre les Etats-Unis et le Maroc a atteint 5 milliards de dollars, contre 925 millions de dollars en 2005. En 2020, et malgré le ralentissement économique constaté dans le monde entier dû à la pandémie, le commerce bilatéral entre les Etats-Unis et le Maroc a atteint 3,3 milliards de dollars. Les exportations des Etats-Unis vers le Maroc en 2020 ont totalisé 2,3 milliards de dollars et les exportations du Maroc vers les Etats-Unis ont totalisé 1,04 milliard de dollars. Plusieurs nouveaux produits marocains ont fait leur entrée sur le marché américain tels que les

courgettes, la framboise et l'aubergine. L'ALE a également attiré des investissements américains et internationaux et a stimulé l'investissement dans les secteurs de haute technologie, notamment l'automobile, l'aéronautique et les TIC.

L'ALE a permis au Maroc de devenir une plateforme industrielle et commerciale performante, permettant aux investisseurs industriels américains d'accéder à des marchés de plus d'un milliard de consommateurs potentiels, allant de l'Europe au Moyen-Orient ou encore à l'Afrique du Nord ou subsaharienne et aux industriels marocains d'accéder au gigantesque marché américain et ses millions de consommateurs.



Une dynamique commerciale qui a permis la création de milliers de postes d'emploi

Le besoin de financement du Trésor se creuse à 43,1 MMDH à fin avril

Le besoin de financement du Trésor s'est creusé à 43,1 milliards de dirhams (MMDH) à fin avril 2021, selon Attijari Global Research (AGR).

Ce besoin a été satisfait en quasi-totalité sur le marché intérieur à hauteur de 93%, indique AGR dans son bulletin "Budget Focus" du mois d'avril, ajoutant que le déficit budgétaire s'est établi, quant à lui, à plus de -21,4 MMDH, contre -5,4 MMDH une année auparavant.

A cette date, les comptes de l'Etat intégraient une recette nette de 25,4 MMDH au titre du Fonds spécial Covid-19 ainsi que la contribution sociale de solidarité sur les

benefices instaurée par la loi de Finances (LF) 2019 de 2,9 MMDH, précisent les experts d'AGR.

"A l'analyse de la situation des charges et des ressources du Trésor à fin avril 2021, nous relevons une hausse de +22,3% des dépenses globales et ce, en dépit de la contribution au Fonds d'appui à la protection sociale de 3,3 MMDH en vertu de la LF 2021, rapporte la MAP. Aussi, les dépenses ordinaires ont augmenté de 3,5 MMDH sous l'effet des mesures de la 3ème phase du dialogue social", ont-ils indiqué.

Ils ont en outre fait état d'une amélioration des recettes ordinaires de +2,8% en lien avec la bonne tenue des recettes fiscales toutes catégories confondues (IS/IR/TVA/TIC/DÉT) dans un contexte de reprise de l'activité économique.

D'ici la fin de l'année 2021, le besoin de financement brut du Trésor devrait, selon les estimations d'AGR, s'établir à 82,1 MMDH.

Ce besoin comprend le reliquat de financement du déficit budgétaire ainsi que les arriérés du Trésor estimés par la LF 2021 à 28,0 MMDH et les tombées du Trésor sur le reste de l'année 2021 de 54,0 MMDH, dont 50,8 MMDH intérieures et

3,2 MMDH extérieures.

Selon les prévisions de la LF 2021, l'argentier de l'Etat devrait couvrir 34,6 MMDH de son besoin de financement brut sur le marché extérieur.

Ainsi, le reliquat équivalent à 47,5 MMDH serait satisfait sur le marché domestique. Enfin, le besoin de financement intérieur brut moyen par mois s'élève à 5,9 MMDH, contre 8,1 MMDH un mois auparavant.

"Ce niveau conforte davantage notre scénario de stabilité voire de baisse des taux d'ici la fin de l'année 2021", ont conclu les experts d'AGR.

Deuxième partie de "Lupin" Après son casse du siècle, Omar Sy rempile sur Netflix vendredi

Cinq mois après avoir conquis des dizaines de millions d'abonnés Netflix dans le monde, Omar Sy renfile vendredi ses baskets de gentleman-cambrioleur pour la très attendue deuxième partie de "Lupin", premier carton made-in-France du géant américain et remise à la page du pétillant héros créé en 1905 par Maurice Leblanc.

Les fans étaient restés sur leur faim en janvier, Netflix n'ayant livré que les cinq premiers épisodes de la première saison (réalisés par Louis Leterrier et Marcela Said), dont le tournage avait été interrompu au printemps 2020 par le confinement.

On y quittait Assane Diop - admirateur d'Arsène Lupin ancré dans le Paris d'aujourd'hui qui s'inspire de son héros pour venger la mort de son père accusé à tort d'un crime - déshonoré après la disparition de son fils à Etretat.

La nouvelle fournée de cinq épisodes, mise en scène par Ludovic Bernard ("10 jours sans maman") et Hugo Gélin ("Demain tout commence"), s'avère dès lors plus sombre.

Assane se retrouve "dans une situation conflictuelle entre son désir de venger son père et celui d'être un bon père", a expliqué le scénariste britannique George Kay (Criminal, Killing Eve) lors d'une table ronde organisée par Netflix.

Mais l'auteur, qui a collaboré avec le Français François Uzan ("Family Business"), a souhaité maintenir son programme, familial, "aussi divertissant que possible".

Le contrat semble rempli malgré des péripéties souvent invraisemblables compensées par la qualité du casting (Ludivine Sagnier, Hervé Pierre, Clotilde Hesme, Antoine Gouy, Shirine Boutella, Soufiane Guerrab...) L'exploitation jubilatoire de la capitale (Musée d'Orsay, catacombes, Théâtre du Châtelet où se joue une

symphonie composée spécialement par Mathieu Lamolet...) devrait ainsi ravir les plus impatients, nombreux à en croire les données communiquées par Netflix.

Avec 76 millions de foyers ayant regardé "Lupin" dans les 28 jours suivant sa sortie, la fiction produite par Gaumont a détrôné les braqueurs espagnols de "La casa de papel" (65 millions de visionnages sur 28 jours pour sa partie 4), série non anglophone la plus populaire de la plateforme. Doublée dans une quinzaine

de langues et sous-titrées dans une trentaine, "Lupin" s'est aussi classé numéro 1 dans une dizaine de pays dont les Etats-Unis. Une première pour une série tricolore, qui conforte Netflix dans sa stratégie de production de contenus hexagonaux (inaugurée en 2016 avec la très critiquée "Marseille"), à la veille de nouvelles obligations de financement dans la création française.

Ce tour de force, pour un classique de la littérature moult fois porté à l'écran, fait aussi le bonheur des li-

braires.

Les ventes d'ouvrages de Maurice Leblanc, réédités par plusieurs éditeurs, ont explosé avec la série.

En cinq mois, 100.000 exemplaires de la réédition par Hachette Romans d'"Arsène Lupin, gentleman-cambrioleur", dont la couverture rappelle le livre utilisé par Assane, en partenariat avec Netflix, ont ainsi été vendus, a indiqué à l'AFP la directrice de la maison d'édition, Cécile Téroüanne.

S'y ajoutent, selon elle, 20.000 ventes du titre en Livre de poche jeunesse (Hachette), à comparer aux 2.000 exemplaires écoulés en 2020.

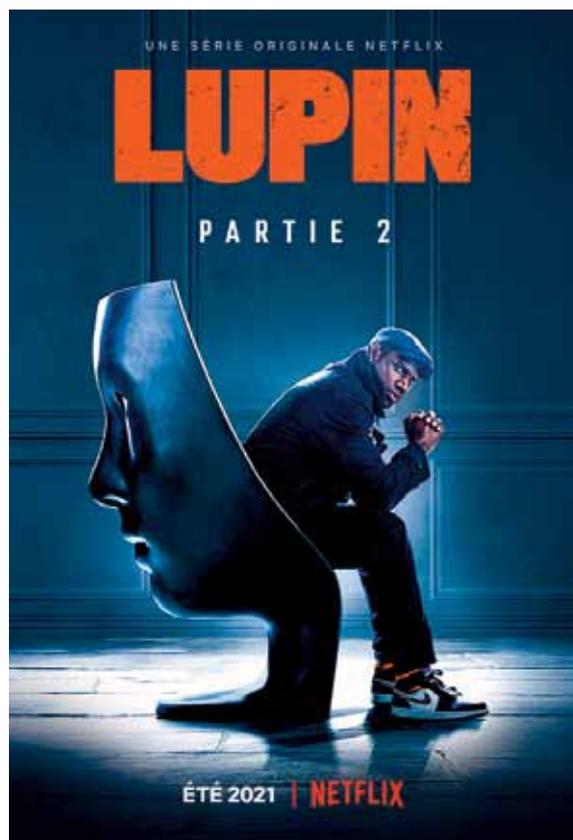
Pour la partie 2 de "Lupin", Hachette Romans publiera mercredi "L'aiguille creuse" dans "la même facture" que le "Gentleman cambrioleur", tiré d'emblée à 100.000 exemplaires pour éviter les ruptures de stocks rencontrées cet hiver, précise Cécile Téroüanne, ravie de voir "les jeunes lecteurs s'emparer" d'un classique à l'ADN populaire.

Comment expliquer un tel succès? "Je ne sais vraiment pas", a répondu Omar Sy lors de la table ronde, "c'est juste magnifique" a-t-il ajouté, "espérant" que cela permettrait de changer la donne en matière de diversité dans la fiction française. "C'est bien fait, bien documenté", estime de son côté le président de l'association des amis d'Arsène Lupin, Pierre-Antoine Dumarquez, appréciant les nombreux "clins d'oeils" aux lupinophiles.

La série a en tout cas bénéficié d'une habile campagne de communication sur les réseaux sociaux, usant régulièrement d'énigmes comme son héros.

Dernière en date : la présence, dans une bande-annonce, d'un lien vers un site web (<http://assane-diop.com>), confirmant le retour d'Assane... pour une partie 3.

Mehdi Ouassat



“Fast & Furious 9” projeté en avant-première au Festival de Cannes

Les moteurs vont vrombir sur la Croisette. Fast & Furious 9, nouveau volet de la franchise, en salles le 14 juillet prochain, sera projeté en avant-première pendant le festival de Cannes.

Si le blockbuster riche en cascades, en testostérone et en particules fines débarque au Palais des festivals, on ne sait pas encore si ses acteurs en graviront les marches, indique le Hollywood Reporter, rap-

porté par nos confrères de bfmtv.com.

Vin Diesel, Michelle Rodriguez, John Cena, Tyrese Gibson, Jordana Brewster, Helen Mirren, Charlize Theron et Kurt Russell sont au casting de la lucrative franchise.

Le festival de Cannes se tiendra exceptionnellement cette année du 6 au 17 juillet, et non en mai comme d'habitude, en raison de la crise sanitaire. Les organisateurs ont joué la

carte de la sécurité et préféré reporter la date du festival.

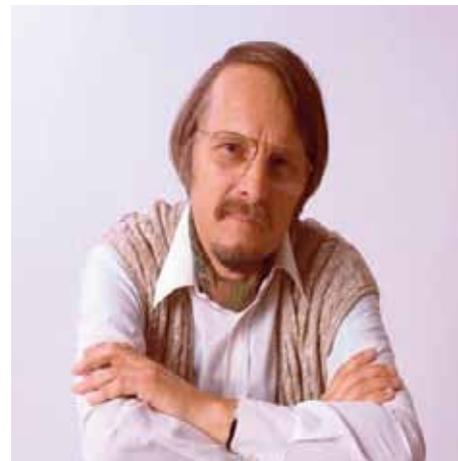
Vingt-quatre films sont présentés en compétition officielle, dont ceux de Jacques Audiard, Les Olympiades, de Nanni Moretti, Tre Piani, ou encore de Apichatpong Weerasethakul, Memoria, tous trois déjà récompensés d'une palme à Cannes.

C'est Annette de Leos Carax avec Marion Cotillard et Adam Driver qui sera projeté en ouverture.



Bouillon de culture

Michel Host



L'écrivain Michel Host, prix Goncourt en 1986, est décédé dimanche des suites du Covid-19 à Paris, a-t-on appris mardi auprès de son entourage.

Cet auteur avait remporté le plus prestigieux des prix littéraires français avec “Valet de nuit” (éditions Grasset), le récit des déambulations dans Paris d'un antihéros et de sa quête d'un père disparu.

Le livre, qui avait divisé la critique, avait suscité des ventes modestes pour un Goncourt: 70.000 exemplaires, avançait Le Figaro une vingtaine d'années plus tard.

Né Yves Chavatte en 1942 à Furnes (Belgique) de parents français, cet écrivain a cultivé toute sa vie une grande discrétion. Agrégé d'espagnol et spécialiste de la littérature du “Siècle d'or” (XVIIe et XVIIIe), il était, à l'époque du prix, professeur au Centre national d'enseignement à distance (Cned).

Il était entré dans la vie littéraire en 1983 par un premier roman de 700 pages, “L'Ombre, le Fleuve, l'Été”, dans lequel une jeune Américaine sur le point de mourir voyait défiler toute sa vie.

Il a eu par la suite une carrière de romancier, nouvelliste et poète, chez des éditeurs comme Fayard ou Calmann-Lévy. Dernièrement, il était chroniqueur pour la revue en ligne La Cause littéraire. “Il nous éclairait de son humour, de sa perspicacité, de son immense culture littéraire”, a écrit le directeur de cette revue, Léon-Marc Lévy, saluant “un remarquable écrivain et un traducteur hors pair de l'espagnol”.

Fondation nationale des musées

Dix ans d'action au service de la culture et du rayonnement muséal

Une conférence de presse a été organisée mardi à Rabat, pour mettre en avant une décennie d'action de la Fondation nationale des musées (FNM) au service de la culture et du rayonnement muséal, marquée par l'ouverture de nombreux musées et l'organisation de grandes expositions d'artistes nationaux et internationaux.

Cette conférence marque un “tournant majeur” pour la Fondation, en ce sens que 2021 est une année charnière ouvrant la voie à “une ère nouvelle, résolument ancrée dans notre époque contemporaine avec tous les changements qui l'accompagnent”, a indiqué le président de la FNM, M. Mehdi Qotbi à cette occasion.

Depuis sa création, la FNM insiste sur trois valeurs qui guident ses actions: “le partage, la transmission et la passion”, a-t-il souligné, relevant que ces “véritables lignes directrices” ont permis au Maroc d'accueillir de grands événements culturels de même qu'elles constituent “ce lien entre notre riche patrimoine, notre histoire et nos générations futures”.

Revenant sur le bilan de la FNM, le Directeur du Musée Mohammed VI d'Art Mo-

derne et Contemporain (MMVI), Abdelaziz El Idrissi, a relevé que plusieurs chantiers de restauration et de réaménagement de musées ont été lancés, dont une bonne partie est désormais opérationnelle.

Il s'agit notamment du MMVI, du musée la Casbah des cultures méditerranéennes de Tanger, du musée de l'Histoire et des civilisations de Rabat, du musée des confluents Dar El Bacha à Marrakech, du musée national de la céramique de Safi, du musée national du tissage et du Tapis Dar Si Saïd à Marrakech, du musée de la photographie à Rabat et du musée villa Harris de Tanger.

Plusieurs autres musées seront opérationnels d'ici la fin de l'année en cours, a-t-il annoncé, citant, à cet égard, le musée Dar Jamaï de Meknès, le musée Borj Belkari de Meknès, le musée Bab el- Okla à Tétouan, le musée de la Place Jamaa El Fna de Marrakech, le musée des Oudayas à Rabat ou encore le musée des Arts de l'Islam de Batha à Fès.

Le Maroc est l'un des rares pays ayant une culture sans discontinuité, une culture qui a commencé depuis un millier d'années et qui continue jusqu'à nos jours, s'est-t-il réjoui, précisant que 21 expositions majeures ont été

organisées depuis la mise en place de la FNM.

Ces expositions, a-t-il expliqué, portent sur trois axes, à savoir l'ouverture sur la Méditerranée, l'ouverture sur l'Afrique et la spécificité artistique de la scène marocaine, rappelant que la démocratisation de la culture et la promotion du patrimoine culturel figurent parmi les primes objectifs de la Fondation.

Dans une allocution lue en son nom, le Secrétaire général du gouvernement, M. Mohamed Hajoui, s'est dit honoré de contribuer à la célébration des 10 ans de la FNM, en soulignant son apport au rayonnement de la culture muséale dans le Royaume, à travers l'enrichissement de la scène culturelle nationale.

Cette célébration coïncide avec la mise en place d'un nouveau cadre juridique régissant les activités muséales au Maroc, qui vient d'être publié au Bulletin officiel, a-t-il précisé, notant que la nouvelle loi (NDLR loi 56.20) vient renforcer le rôle de la FNM en termes de transmission et de consécration de la connaissance culturelle et de l'image civilisationnelle du Royaume. Lors de cette rencontre, une convention de partenariat a été signée

entre la FNM et l'Office national marocain du tourisme (ONMT) en vue de promouvoir le tourisme et le partage du riche patrimoine du Royaume. A cette occasion, le directeur général de l'ONMT, Adel Al Fakir, a indiqué que la convention vient “acter l'action de coordination” avec la Fondation, en vue d'œuvrer davantage au rayonnement de la destination Maroc à travers son offre culturelle. Pour sa part, le directeur général de l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN), Badr Ikken, s'est focalisé sur l'engagement de la FNM en faveur de la préservation de l'environnement, en voulant pour exemple l'installation de panneaux solaires au niveau du MMVI.

Selon lui, ce musée, l'un des premiers dans le monde à intégrer la solution solaire avec un système intelligent de stockage, incarne le modèle parfait de l'alliance de l'art et de la responsabilité environnementale.

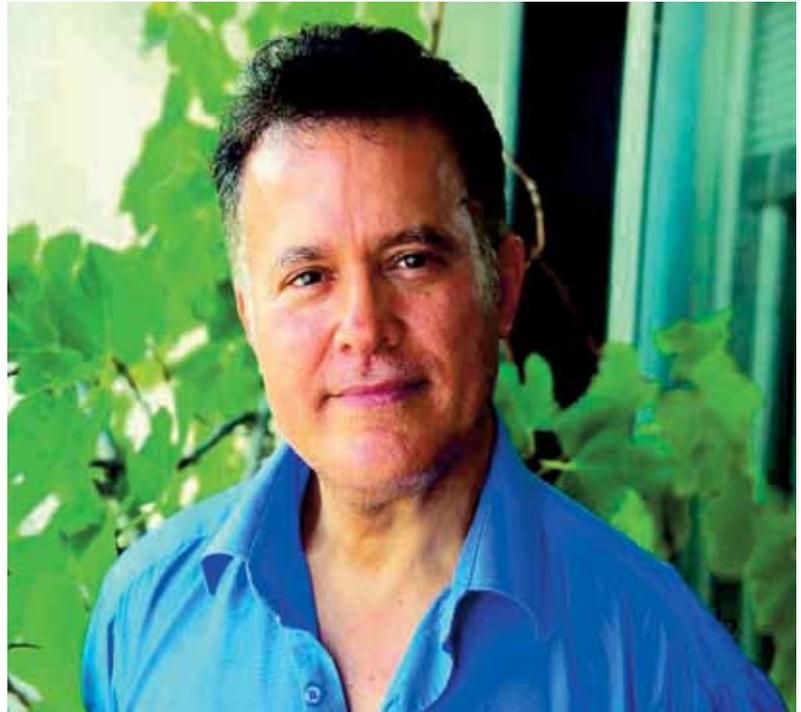
La rencontre, qui s'est déroulée en présence de membres du corps diplomatique accrédité à Rabat, de journalistes et d'acteurs culturels, a été marquée par la projection d'une vidéo sur les réalisations de la FNM et la révélation de sa nouvelle identité visuelle.

Fouad Laroui : *Pour mieux conquérir et coloniser de larges parties du monde arabe, il fallait bien le dévaloriser*

Entretien

Fouad Laroui est ingénieur et économiste de formation, professeur de littérature à l'Université d'Amsterdam, romancier de langue française, poète de langue néerlandaise, éditorialiste et critique littéraire. Son dernier livre publié aux éditions Miallet-Barrault «Un plaidoyer pour les Arabes» évoque leur histoire ainsi que leur participation à la civilisation humaine dans le récit universel.

Dans cet entretien accordé à Libé, Fouad Laroui nous parle de son plaidoyer.



Libération : **Pouvez-vous nous expliquer le but de ce plaidoyer? Qu'est-ce qui vous a poussé en tant qu'écrivain marocain vivant en Occident à faire cette démarche ?**

Fouad Laroui : Cela fait bien longtemps que je suis étonné, pour ne pas dire choqué, par la méconnaissance des Arabes, de leur Histoire, de leurs problèmes actuels de la part des Occidentaux. Ils ne les connaissent pas et en ont une représentation faussée. J'ai attendu longtemps le livre qui allait dénoncer cette ignorance et essayer de rectifier ces fausses représentations mais je ne l'ai pas vu arriver. Alors je me suis mis moi-même au travail...

Cette ignorance de l'Occident vis-à-vis des Arabes, ne croyez-vous pas que c'est voulu?

Ce n'est pas voulu en ce sens que ce serait un complot mais disons que ça arrange beaucoup de gens. En fait, ça a commencé dès le 19^e siècle. Pour mieux conquérir et coloniser de larges parties du monde arabe, il fallait bien le dévaloriser. Pour parler de 'mission civilisatrice', il fallait bien croire - ou faire semblant de croire - que ces gens-là n'avaient jamais connu la civilisation. On a donc même oublié quelle influence l'empire des Abbassides et le califat de Cordoue avaient

eu sur l'Occident - une influence qui était bel et bien admise en Europe avant le 19^e siècle. C'est un cas étrange d'amnésie collective qui a commencé avec les débuts du colonialisme.

Le monde arabe comme on le voit aujourd'hui, est une création de l'Occident pour dominer cette région comme l'a décrit Edward Saïd?

Oui, c'est à ça que je viens de faire allusion. Edward Saïd a bien montré comment une certaine image de l'Orient a été bâtie au 19^e siècle par les arts et la littérature et par d'autres moyens, et que cela a servi à justifier qu'il soit conquis, soumis, colonisé. Cette image a certes changé depuis, puisque tous les pays en question ont été décolonisés et ont prouvé qu'ils étaient différents de l'image qu'on donnait d'eux. Cela dit, une chose n'a pratiquement pas changé: l'ignorance du passé scientifique des Arabes et le refus, de la part de ceux qui devraient le connaître, de l'intégrer dans le récit universel. C'est surtout cela que j'ai essayé d'analyser et d'exposer.

Les Arabes qui vivent en Occident, comment font-ils? Comme vous dites, "ils sont entre deux feux, entre le racisme et le fanatisme"? Sont-ils perdus entre une identité mythique (leur passé glorieux) et la réalité très complexe de leur vie

quotidienne?

C'est le cas pour certains. Ils sont pris entre deux feux et sont donc mal dans leur peau. Mais il y a bien pire et je le montre dans mon livre: il y a ceux qui ont tellement intégré le racisme ambiant et l'ignorance qu'ils en viennent à se dénigrer eux-mêmes. Cette auto-détestation se manifeste sous diverses formes mais elle est bien réelle, hélas. De ce point de vue, mon livre a peut-être une certaine valeur thérapeutique.

Dans votre livre, vous êtes optimiste malgré la montée du nationalisme et du fascisme. Est-ce que vous croyez que l'intégration des Arabes dans l'histoire universelle est toujours possible?

Ce ne sont pas les Arabes mais leur passé qu'il s'agit d'intégrer dans le récit universel. Ce n'est pas très compliqué, au fond. Il suffit de revoir les programmes d'enseignement en Occident, de promouvoir les expositions, les documentaires, etc. Quant aux Arabes eux-mêmes, c'est à eux d'être de nouveau à la hauteur de ce qu'ils ont été. Je ne pense pas, d'ailleurs, que c'est une affaire de groupe, de 'monde arabe', s'il existe encore.

Chaque pays devrait faire cet effort de mise à niveau dans tous les domaines. Je ne sais pas si je

donne l'impression d'être optimiste mais en fait, je reste sur l'expectative. L'avenir n'est écrit nulle part. Pour ce qui nous concerne, nous autres Marocains, il faut nous prendre en main et entrer résolument dans la science, le progrès, la recherche et tourner le dos à l'obscurantisme. Ce n'est pas impossible mais il faut le vouloir.

Comment voyez-vous la situation du Maroc, pays arabe, africain et méditerranéen émergent, qui cherche sa place dans ce monde complexe à la lumière du nouveau modèle de développement?

J'ai participé avec 34 autres collègues, sous la direction de Chakib Benmoussa et avec une excellente équipe d'appui, à l'élaboration du rapport sur le NMD qui vient d'être remis à Sa Majesté le Roi.

C'est un travail collectif et personne ne peut en revendiquer telle ou telle partie. En ce moment, il est en train d'être présenté au Parlement et ensuite je suppose qu'il y aura une large discussion dans le pays. En tant que membre de la CSMD, ma mission a pris fin avec la présentation du rapport. Maintenant c'est au tour de tous les Marocains de s'en emparer, de le lire, de le commenter, etc.

Paris. Propos recueillis par Youssef Lahlali



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°07/2021

Le 02 juillet 2021 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P 2939 -Rabat 10 100- , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

La souscription aux droits d'utilisation des logiciels Microsoft et la fourniture des prestations de services y afférentes pour le compte de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de :

- ✓ Estimation du montant minimum en dirhams TTC : Un Million Trois Cent Soixante Mille Trente Dirhams Dix Huit Centimes Toutes Taxes Comprises (1.360.030,18 DH TTC).
- ✓ Estimation du montant maximum en dirhams TTC : Deux Millions Deux Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Six Dirhams Soixante Quatre Centimes Toutes Taxes Comprises (2.299.486,64 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
 - soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécofax : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°063/PC

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Intérieur
Province de Khenifra
Cercle d'Aguelmous
Caïdat de Moulay Bouazza
Commune de Moulay Bouazza

**Avis d'organisation des examens
D'aptitude professionnelle
Au titre de l'année 2021**

Le président du conseil communal de Moulay Bouazza porte à la connaissance des fonctionnaires relevant de cette commune que cette dernière organisera au siège de la commune les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 selon le programme suivant :

Grade actuel	Gade à accéder	Nombre de postes à remplir	Date des concours	Dernier délai de dépôt de des candidatures	Conditions requises
Adjoint technique 5 ^{ème} grade	Adjoint technique 2 ^{ème} grade	1	12 Juillet 2021 à 09 H du matin	05 Juillet 2021	Six ans d'ancienneté dans le grade actuel
Rédacteur 3 ^{ème} grade	Rédacteur 2 ^{ème} grade	1	27 Décembre 2021 à 09 H du matin	20 Décembre 2021	Six ans d'ancienneté dans le grade actuel

Les fonctionnaires intéressés remplissant les conditions requises doivent déposer leurs demandes de candidature, au service chargé de la gestion du personnel à la commune, avant les derniers délais sus indiqués.

N°5142/PA

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



LA PRÉSIDENTE

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Université Hassan 1^{er} de Settat annonce des Concours pour le Recrutement de (10 postes) cadres Administratifs et Techniques (Session 10/07/2021), au profit de L'Université selon les Spécialités demandées cités au tableau suivant :

Etablissements	Grade	Spécialités	N.P	Adresses
Présidence de l'université Hassan 1er	Technicien 3ème grade	Secrétariat de Direction	01	Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca B.P 539 Settat TEL:0523721275/76 Fax:0523731274
		Gestion des Entreprises	01	
		Développement Multimédia	01	
		Développement Informatique	01	
		Méthodes en fabrication mécanique/ Usinage sur machines-outils à commande numérique MOCN	01	
		Systèmes Électroniques et Numériques	01	
Administrateur 2ème grade	Informatique	01		
	Communication	01		
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation Berrechid	Ingénieur d'Etat de 1er grade	Informatique	01	Siège provisoirement à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées Berrechid Boulevard de l'Université /B.P 218 Berrechid TEL:0522324758 Fax :0522354539
Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines Settat	Administrateur 2ème grade	Informatique	01	Siège provisoirement à la Présidence de l'université Hassan 1 ^{er} Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca B.P 539 Settat TEL:0523721275/76 Fax:0523731274

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant E-concours.uh1.ac.ma. Le délai d'inscription sur le site avant le 25.06.2021.

Conditions de participation :

Ces recrutements sont ouverts aux candidats marocains, ayant l'âge réglementaire pour participation aux concours, titulaire des diplômes dans les spécialités demandées.

Pour l'ingénieur 1^{er} grade.

Diplôme d'ingénieur d'Etat délivré par les écoles, instituts ou établissements universitaires national ou tout diplôme équivalent délivré selon les dispositions réglementaire en œuvre, selon le décret n 2.12.90 du (30 Avril 2012) Il a également été changé et complété.

Pour les administrateurs 2^{ème} grade

Diplôme d'études supérieures approfondies ou diplôme d'études supérieures spécialisées ou master ou master spécialisé ou équivalent l'un d'entre eux conformément aux exigences du décret n 2.12.90 délivré le 8 Jumada II 1433 (30 avril 2012) Il a également été changé et complété.

Pour les techniciens 3^{ème} grade.

Le diplôme de technicien spécialisé délivré par les établissements de formation professionnelle créés selon le décret n 2.86.325 du 9 Janvier 1987 ou tout diplôme équivalent selon les dispositions réglementaire en œuvre selon le décret n 2.12.90 du (30 Avril 2012) Il a également été changé et complété.

Dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant de passer l'examen oral.

1. Demande de candidature adressée au chef d'établissement concerné ;
2. Autorisation de l'Administration pour les candidats fonctionnaires ;
3. Une copie certifiée conforme du diplôme demandé ;
4. Quatre curriculum vitae du candidat ;
5. Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;

N.B : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 25.06.2021

La liste des candidats admis pour les épreuves écrites et orales sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma,
- Le site web suivant : E-concours.uh1.ac.ma

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur les sites susmentionnés.

N°5143/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
 DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
 DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE
 L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
 LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 24/2021

Le 06 juillet 2021 à 11 heure , il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN - LOT UNIQUE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan (Service Gestion et Programmes Bureau des Marchés) 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Douze mille cinq cent (12.500,00) dirhams.**
 L'estimation du maître d'ouvrage est : **Un million vingt mille trois cent douze dirhams (1 020 312,00 DH) toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
A : Construction	A.5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments	4

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 6 de règlement de la consultation.

N°5144/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'intérieur
 Région Rabat-Sale-Kenitra
 Province de Sidi Kacem
 Commune de Jorf El Melha

Avis de concours d'aptitude professionnelle
Commune de Jorf El Melha au titre de l'année 2021

Le président de la commune de Jorf El Melha et selon les lois organisant les procédures de passation des examens d'aptitude professionnelle annonce que les examens de l'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 seront organisés comme suit :

- Le 06 octobre 2021 à 10h au siège de la commune pour l'avancement au grades suivants :
 - Adjoint Administratif 2^{ème} grade.
 - Adjoint Technique 2^{ème} grade.
- Le 31 décembre 2021 à 10h au siège de la commune pour l'avancement au grades suivants :
 - Technicien 1^{er} grade.
 - Technicien 2^{ème} grade.

Ces examens sont ouvert aux fonctionnaires de la commune possédant une ancienneté de six ans au grade initial en date du 06 octobre 2021 pour les grades Adjoint Administratif, Adjoint Technique et 31 décembre 2021 pour les grades Technicien 1^{er} grade et Technicien 2^{ème} grade .

Les postes ouverts pour chaque grade est de 13 ^{9/9} .

Les demandes doivent être transmis à Mr le président avant le 05 octobre 2021 pour les grades Adjoint Administratif et Adjoint Technique et avant 30 décembre 2021 pour les grades Technicien, munis d'une copie du dernier arrêté en grade légalisée , les examens organisés seront organisés comme suit :

a- Les examens écrits :

Examen écrit	durée	coefficient
Grade technicien 1 ^{er} grade sujet professionnel	3heures	3
Grade technicien 2 ^{ème} grade sujet professionnel	3heures	3
Grade adjoint administratif 2 ^{ème} grade		
- 1er sujet général	3heures	2
- 2eme sujet professionnel	3heures	3
Grade adjoint Technique 2 ^{ème} grade		
- 1er sujet général	2heures	2
- 2eme sujet professionnel	3heures	3

b- Les examens oraux :

Examen	durée	coefficient
Discussion concernant la fonction exercée et si nécessaire le candidat au poste adjoint technique sera soumis a un test appliqué.	Entre 15 et 30 minutes	3

N°5145/PA

Royaume du Maroc
 Université Chouaib Doukkali - El Jadida
 PRESIDENCE

جامعة شعيب الدكالي
 Université Chouaib Doukkali

المملكة المغربية
 جامعة شعيب الدكالي - الجديدة
 الرئاسة

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DE DEUX (02)
TECHNICIENS 3EME GRADE
(SESSION 12/07/2021)

Le Président de L'université Chouaib Doukkali d'El Jadida annonce l'organisation de Deux (02) concours de recrutement des techniciens de 3ème grade session 12/07/2021 selon le tableau cité ci-dessous :

ETABLISSEMENT	GRADE	SPECIALITE	NOMBR E DE POSTE
PRESIDENCE Av. Jabrane Khalil Jabrane B.P 299 -24000 El Jadida	TECHNICIEN 3ème GRADE	Gestion d'entreprise	01
Institut Supérieur des Sciences de la Santé Avenue Jabrane Khalil Jabrane, B.P. 27-24000 El jadida	TECHNICIEN 3ème GRADE	Informatique	01
TOTAL		02	

Les deux (02) concours sont ouverts aux candidats de nationalité Marocaine titulaires :

d'un diplôme de technicien **spécialisé** délivré par les instituts de formation professionnelle conformément au décret n°2.86.325 du 8 Joumada I 1407 (9 janvier1987) portant statut général des établissements de formation professionnelle ou un diplôme équivalent conformément au décret n° 90.12.2 du 8 joumada II 1433 (30 avril 2012) et âgés de 18 a 40 ans et jusqu'à 45 ans en cas de validation des années pouvant être comptabilisées pour la retraite (cette condition ne concerne pas les fonctionnaires).

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire **obligatoirement** sur le site suivant :
<http://econcours.ucd.ac.ma/>,
 Le dernier délai d'inscription sur le site précité est avant le 27/06/2021.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de la présidence avant de passer l'examen oral.

- Une demande adressée au Président de l'université;
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Un exemplaire du curriculum vitae;
- Une copie du diplôme ou de l'attestation demandée
- Une copie de l'arrêté d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent);
- Une autorisation de l'administration pour participer aux concours (concernant les fonctionnaires).
- Une déclaration sur l'honneur signée par le candidat attestant la véracité des informations contenues dans le dossier de candidature

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
II) Epreuve Ecrite Particulière : Se rapportant aux domaines liés à la spécialité du candidat.	3 heures	6
III/ Epreuve orale : Entretien avec le jury du concours.	15 minutes au minimum	3

NB :

- Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

La liste des candidats convoqués pour l'épreuve écrite et la liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site web suivant : <http://econcours.ucd.ac.ma/> . Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve écrite et orale.

Av. Jabrane Khalil Jabrane
 B.P 299 -24000 El Jadida

Tel : 05.23.34.44.47/48
 Fax : 05.23.34.44.49
www.ucd.ac.ma

تلفون : 05.23.34.44.47/48
 فاكس : 05.23.34.44.49
 الموقع الإلكتروني : www.ucd.ac.ma

الرئيسة لجامعة شعيب الدكالي
 ب.ب 299 - 24000 - الجديدة

N°5146/PA

MY PLATRE SARL.A.U
I - Aux termes de 3 actes S.S.P datés du 17/05/2021, de la société " MY PLATRE " SARL, au capital social de 100.000.00 DHS, dont le siège social est établi au 46, BOULEVARD ZERK-TOUNI, 2ème ETAGE, APPT N°6, CASA-BLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1°) La cession de (500) parts sociales propriétés de MR. EL MEHDI EL HAIMES à MR.YASSIR TARGHI.

2°) La confirmation de MR.YASSIR TARGHI en tant que Gérant unique de la société.

3°) La modification des articles 5 et 6 des statuts de la société.

4°) La mise à jour des nouveaux statuts de la société MY PLATRE SARL.A.U.

II - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffé du tribunal de commerce de Casablanca le 08/06/2021 sous le N°781662.

LA GERANCE

N° 5151/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR

PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 10/2021/PSK/INDH

Le 08 Juillet 2021 à 11H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de renforcement de la production en eau potable des centres Zaggota-Selfate et localités avoisinantes (conduites) -Province de Sidi Kacem -lot unique-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent vingt mille dirhams (120 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de Sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dirhams 00 cts (7 999 998,00 dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5152/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
CONSEIL DE LA PROVINCE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 05/2021/PSK

Le 06 Juillet 2021 à 11 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Président du conseil de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des pistes (A : Travaux d'aménagement de la piste menant au Douar Ouled Msselem et la coopérative Annajah à la commune de Bir Taleb -B : Travaux d'aménagement de la piste menant aux Douars Al Ghouat, Al Hnancha et Lemrassen à la commune de Taoughilte)-Conseil de la Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante dix mille dirhams (70 000.00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre millions sept cent cinquante mille cent vingt trois dirhams 08 centimes (4 750 123,08) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B.1-B.3-B.5
O	3	O.1

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5153/PA

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES

03-04-05/MR/2021

(Séance publique)

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane El Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°03/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de neuf (09) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 350 000.00 (Un million trois cent cinquante mille dirhams).	05/07/2021	10h00
N°04/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de sept (07) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 050 000.00 (Un million cinquante mille dirhams).	05/07/2021	11h00
N°05/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégiale relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 500 000.00 (Un million cinq cent mille dirhams).	05/07/2021	12h00

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.

N°5155/PA

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES

06-07/MR/2021

(Séance publique)

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane El Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°06/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'école primaire OMAR IBN ABDELAZIZ à La commune territoriale SAADA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	6 784 513.00 (Six Million Sept cent quatre-vingt-quatre Mille cinq cent treize Dirhams).	06/07/2021	10h00
N°07/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'école primaire ATTACHAROUK à La commune territoriale HARBIL relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	6 784 513.00 (Six Million Sept cent quatre-vingt-quatre Mille cinq cent treize Dirhams).	06/07/2021	11h00

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.

N°5154/PA

Société COMPTA JOUR SARL
 AVIS DE CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 07/06/2021, il a été constitué une société SARL à AU ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : CI-NEMA MABROUKA.
 - 2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 300 000,00 dhs.
 - 3) Siège social : Marrakech, Médina, Rue Bab Agnaou.
 - 4) Objet : Cinéma.
 - 5) Gérance : Monsieur ABDELGHANI ABOUFIRASSI est désigné gérant de la dite société pour une durée illimitée.
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech, RC N° 2575. N° 5163/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de khemisset
 Commune de khemisset
 Direction des services

Division des affaires financières
 SM
 AVIS D'APPEL D'OFFRES
 OUVERT N°06/2021
 Le 06/07/2021 à 11h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Construction de murs de clôture de nouveau cimetière « Al Ghofrane » Tranche N°01 Commune de khemisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune de Khemisset, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchés-publics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 dhs (dix mille dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 817 488,00

DH (Huit cent dix sept mille quatre cent quatre vingt huit dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Khemisset.
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5164/PA

الملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمالة إقليم مديونة
 جماعة تيط مليل

قرار رقم 40 بتاريخ 19 مايو 2021

بشأن فتح باب الترشح لشغل رئيس مصلحة جماعة تيط مليل

ان رئيس مجلس جماعة تيط مليل،

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-15-85 صادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113-14 لتعلق بالجماعات، و طبقاً للبيانات والمعايير المنصوص عليها في المادة 4 من القانون التنظيمي رقم 02-12 الصادر في 17 يوليوز 2012 المتعلق بالتعيين في المناصب العليا تطبيقاً لأحكام الفصلين 49 و 92 من الدستور المغربي.
 - بناء على المرسوم رقم 02.77.738 الصادر في 27 شتنبر 1977 بمثابة النظام الأساسي لموظفي الجماعات،
 - بناء على المرسوم رقم 2.11.681 الصادر في 28 ذي الحجة 1432 (25 نونبر 2011) في شأن كليات تعيين رؤساء الأقسام و رؤساء المصالح بالإدارات العمومية، و المرسوم رقم 2.97.1052 الصادر في 4 شوال 1418 (2 فبراير 1998) بإحداث تعويض جزائي لعائلة بعض موظفي ومستعدي الدولة عن استعمال سياراتهم الخاصة لحاجات المصلحة،
 - وبناء على دورية السيد وزير الداخلية رقم 24790 الصادر بتاريخ 31 يوليوز 2018 حول التعيين في المناصب العليا بإدارات الجماعات الترابية و هيئاتها و نظام التعويضات عن المسؤولية ؛
 - وبناء على محضر مداورات المجلس الجماعي لتيط مليل في دورته الاستثنائية لشهر نونبر 2018 بتاريخ 2018/11/01 بخصوص موافقة المجلس الجماعي لتيط مليل على التقلية المدرجة بجدول الأعمال المتعلقة بالتنظيم الهيكلي لجماعة تيط مليل.
 - و بناء على قرار رئيس جماعة تيط مليل المتعلق بالتنظيم الهيكلي لجماعة تيط مليل تحت عدد 05 الصادر في 2019/01/25 المصادق عليه من طرف السيد عامل إقليم مديونة بتاريخ 2019/01/23 تحت رقم 157 (أش رقم 238 بتاريخ 2019/01/25)
 - و عملاً بتفضيات قرار الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة المكلف بالوظيفة العمومية و تحديث الإدارة رقم 3448-12 الصادر في 25 من ذي القعدة 1433 (2012/10/12) تجديد المطبوع النموذجي الموحد المنصوص عليه في المادة 3 من المرسوم رقم 2-12-412 الصادر في 24 من ذي القعدة 1433 (2012/10/11) تطبيق أحكام المادتين 4 و 5 من القانون التنظيمي رقم 02-12 المشار إليه اعلا.

قرراً يلي:

المادة الأولى: يعلن رئيس جماعة تيط مليل عن فتح باب الترشح لشغل المناصب التالية بجماعة تيط مليل:

- 1- رئيس مصلحة التصير و الممتلكات الجماعية.
- 2- رئيس مصلحة التربية و الدراسات و الصناعات العمومية.
- 3- رئيس مصلحة تنمية الموارد المالية.
- 4- رئيس مصلحة الميزانية و الحسابات العامة و نفقات الموظفين.
- 5- رئيس مصلحة الموارد البشرية و الشؤون القانونية و الحالة المدنية و التصحيح و الاضمار.
- 6- رئيس مصلحة الاقتصادية و الشؤون الاجتماعية و الرياضية و الثقافية و حفظ الصحة.

المادة الثانية: يمكن ان يترشح لتقلد منصب رئيس مصلحة في وجه:

- الموظفون المرشعون و الأعيان المتقاعدون الذين تتوفر فيهم الشروط التالية:
 - أن يكونوا مبرزين، على الأقل، في درجة متصرف من الدرجة الثانية أو في إطار مهندس دولة، أو في إحدى الدرجات ذات ترتيب استثنائي بمثل؛
 - أن يكونوا حاصلين، على الأقل، على شهادة أو دبلوم يسمح بولوج درجة متصرف من الدرجة الثالثة أو درجة مماثلة؛
 - أن يكونوا، على الأقل، على سنتين (2) من الخدمة بصفة مرمم أو ثلاث (3) سنوات بالنسبة للأعيان المتقاعدين بإدارات الدولة و الجماعات الترابية؛

- الموظفون المرشعون و الأعيان المتقاعدون المرشعون في تاريخ الإعلان عن شغل منصب رئيس مصلحة المهام رئيس مصلحة.
 - غير انه إذا استدعت ضرورة المصلحة ذلك، يمكن استثناء من أحكام الفقرة السابقة أن يترشح لتقلد مهام رئيس مصلحة الموظفون المرشعون و الأعيان المتقاعدون المرشعون في درجة متصرف من الدرجة الثالثة أو في إحدى الدرجات ذات ترتيب استثنائي بمثل المتقاعدين على اقدمية لا تقل عن خمسة عشرة (15) سنة من الخدمة الفعلية بإدارات الدولة و الجماعات الترابية منها أربع (4) سنوات على الأقل في الدرجة المذكورة، و في درجة أعلى، و ذلك دون اشتراط توفرهم على شهادة الإجازة أو ما يعادلها حسب منشور الوظيفة العمومية رقم 1 بتاريخ 2019/2/05.

- المادة الثالثة: يمارس رئيس مصلحة، إضافة إلى الاختصاصات المنوطة بالمصلحة التي يشراف عليها، المهام المسندة إليه من طرف رئيس الجماعة.
- المادة الرابعة: يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:
- طلب الترشيح بحمل صورة فوتوغرافية حديثة العهد مشفوعاً بموافقة رئيس الجماعة و رأيه حول كفاءة المترشح؛
 - السيرة الذاتية وفق المطبوع النموذجي الموحد المحدد بقرار الوزير المنتدب المكلف بالوظيفة العمومية و تحديث الإدارة رقم 3448-12 المشار إليه اعلاه و يمكن صحبه من الموقع الإلكتروني للتشغيل العمومي www.emploi-public.ma تتضمن مؤهلات الترشيح و نبذة عن مساره المهني، و كذا المهام و الوظائف التي أداها.
 - برنامج العمل و المهجبة التي يقترحها المترشح(ة) في شأن تدبير المصلحة و تطويرها و الرفع من أدائها.
 - قرار التعيين في الإطار الحالي.
 - قرار التعيين في منصب المسؤولية إذا توفر.
 - نسخة مصادق عليها من بطاقة التعريف الوطنية.

المادة الخامسة: تتودع ملفات الترشيح في ثلاث نظائر متساوية وصل بالاستلام بحكمب الضبط بجماعة تيط مليل من كل وثيقة من الوثائق المكونة لملف الترشيح، خلال أوقات العمل الرسمية و ذلك ابتداء من 8... إلى 2021....

إلى غلابة الساعة الرابعة و النصف من مساء يوم 2.5... وهو آخر اجل لقبول الترشيحات.

المادة السابعة: تتولى لجنة، معينة بقرار لرئيس مجلس جماعة تيط مليل، عملية انتقاء الملفات المستوفية لشروط الترشيح لشغل منصب رئيس مصلحة، و كذا إجراء المقابلة الاختصاصية.

المادة الثامنة: ينشر هذا القرار على الموقع الإلكتروني للتشغيل العمومي للوزارة www.emploi-public.ma، و يلصق بمقر جماعة تيط مليل و عمالة إقليم مديونة كما يمكن نشره بكل الوسائل المتاحة.

19 مايو 2021

تيط مليل في
 رئيس جماعة تيط مليل



تأشيرة السيد عامل إقليم مديونة



N°5162/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA
 LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT
 , DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° 16/2021

Le 06/07/2021 à 10h00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'Elargissement et de Renforcement de la RP2129 du PK 10+895 au PK 12+229 - Province d'El Kelaa des Sraghna -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Cinq Mille Deux Cent Dirhams, Zéro Centimes (35 200,00 Dhs)

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : Deux Millions Trois Cent Quarante Sept Mille Cinq Cent Cinq Dirhams Vingt Huit Centimes (2 347 505.28 Dhs).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau d'el kelaa des sraghna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

* Pour les concurrents installés au Maroc

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP :

Secteur	Qualification	Classe
B- Travaux Routiers et Voiries Urbaine	B1, B3 et B5	4

* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

N°5161/PA

Les Etapes Touristiques Africaines S.A au capital de 1.350.000 dh
47, Bd la Corniche
Casablanca 20.160
Convocation d'une AGO suivie d'une AGE
Conformément à l'article 28 des statuts de la société, Messieurs les actionnaires de la société
Les Etapes Touristiques africaines (E.T.A) S.A au capital de 1.350.000 dhs, inscrite au R.C d'Agadir sous le n°1/67, sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Casablanca, 47 Bd la Corniche - 6ème étage, le 28 juin 2021 à 16 heures, en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :
- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes - Approbation, s'il y a lieu de ces rapports, des comptes et états de synthèses au 31/12/2020
- Questions diverses.
Les documents afférents à cette assemblée (rapports du conseil - états de synthèse - projet de résolutions) sont d'ores et déjà tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse sus indiquée.
Ladite AGO sera immédiatement suivie d'une Assemblée générale extraordinaire qui aura à se prononcer sur la - Mise en liquidation de la société.

N°5427/PA

CAB CO FI

Conseil Fiscal Et Comptable
AFRAH EL YASSAMINE
SARL
Au capital de 20.000,00 DHS
Aux termes de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24-05-2021, il a été décidé :
- La clôture et la liquidation de la société AFRAH EL YASSAMINE SARL
- La radiation de la société du registre de commerce effectuée le 01-06-2021 sous le n° : 20200.

N° 5428/PA

* BRUCIATO *

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 300 000.00 dirhams
Siège social : 144 Rue Med Smiha, Résidence Jawharate Med Smiha
6ème étage, Appt. 35 - Casablanca
• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 avril 2021, il a été arrêté ce qui suit :
- Transfert du siège social de l'adresse sus-indiquée à l'adresse suivante : 4-6 Rue Ennahas Ennahoui, Casablanca 20330.
- Nomination de M. Taha BOUCHTA en qualité de Co-gérant.
DÉPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 08 juin 2021 sous le numéro 781654.

N° 5167/PA

« PRIVATE SOLUTIONS » SARL

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 11/05/2021, il a été établis les Statuts d'une SARL dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :
- Dénomination : «PRIVATE SOLUTIONS» SARL
- Objet : la Société a pour objet :
- l'achat, la vente, l'importa-

tion de matériel industriel étude et travaux d'instrumentation et automatisme Industrielle
- étude et travaux d'instrumentation et automatisme industrielle.
SIEGE SOCIAL : 10, Rue Liberté, Etage 3, Appt 5, CASABLANCA.
CAPITAL SOCIAL : est fixé à la somme de 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DH chacune Attribuées à :
- M.BOUJEMAA EL ARROUMI : 750 Parts Sociales
- M.ABDELAALI SROU : 250 Parts Sociales
TOTAL : 1.000 Parts Sociales
GERANCE : la Société est gérée par Mrs ABDELAALI SROU
EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.
DUREE : 99 années.
Le dépôt légal a été effectué au Centre Régional d'investissement de Casablanca.
La Société est immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous N° 505333.
N° 5168/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Direction Régionale
Casablanca- Settat
Délégation Provinciale
de Settat
Centre Hospitalier
Provincial de Settat
SEGMA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°03-2021

Le 05/07/2021 à 10 heures, il sera procédé ; dans la salle des réunions du Centre Hospitalier Provincial de Settat sis à BD Bir Azarane Settat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :
ACTIVITES D'ACCUEIL ET D'ENREGISTREMENT DES MALADES POUR les hôpitaux relevant du Centre Hospitalier Provincial Settat

N° 5169/PA

(Hôpital Hassan II de Settat, Hôpital de proximité de Ben Ahmed et le centre de rééducation de settat) Province de Settat-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25 000,00 (Vingt cinq Mille Dirhams)
Le montant d'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 926640.00 dhs (Neuf cent vingt six mille six cent quarante dhs.) TTC
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Settat
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DSC/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 06/07/2021 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISOIRE	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
06/CS/2021	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE MENANT AU NOUVEAU CIMETIERE ET QUELQUES BD ET RUES DE LA VILLE DE SETTAT	120.000,00 Cent vingt mille dhs	11 h

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settat place Md V) , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.
Le prix d'évaluation des travaux est fixé par le maître d'ouvrage

à la somme de : **4 656 846,00 DHS**(quatre millions six Cent cinquante six mille huit cent quarante six dhs) (TTC).

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation

Les concurrents installés au Maroc devront fournir Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B1 , B5 ET B6
D	5	D1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N.B : (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux coopératives aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur)

N°5166/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Direction Régionale Casablanca Settat
Délégation Provinciale de Settat
Centre Hospitalier Provincial de Settat
SEGMA

المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية للدار البيضاء - سطات
المندوبية الإقليمية بسطات
المركز الاستشفائي الإقليمي بسطات
م.م.ص.ش.م

Programme Prévisionnel de l'exercice budgétaire 2021

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics,
le directeur du Centre Hospitalier Provincial de Settat annonce son programme prévisionnel des marchés qu'il envisage de lancer au titre de l'année budgétaire 2020, comme suit :

prestations	Objet de l'appel d'offres	Lieu d'exécution	Mode de passation	Date prévue pour la passation	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME
Fournitures	Achat de fournitures de bureau , papeterie et imprimés pour le centre hospitalier Provincial de Settat	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Avril 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-32-97	Marchés réservés aux PME
	Achat des fongibles afférent à la radiologie et au laboratoire pour le centre hospitalier Provincial de Settat	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Avril 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	Marchés réservés aux PME
	Achat des produits chimiques et biologiques de laboratoire pour le centre hospitalier Provincial de Settat	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Avril 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	
	Achat des produits pharmaceutiques pour le centre hospitalier Provincial de Settat	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Juin 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	
	Achat des fluides médicaux pour le centre hospitalier Provincial de Settat	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Juin 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	
Services	Prestation de Brancardage des malades à l'intérieur des Hôpitaux du centre hospitalier Provincial de Settat	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Juillet 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	
	Prestation de lavage et distribution du linge des Hôpitaux du centre hospitalier Provincial de Settat	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Septembre 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	
	Externalisation des activités d'accueil et d'admission pour les hôpitaux du centre hospitalier Provincial de Settat (Hôpital Hassan II de Settat et Hôpital de proximité de ben Ahmed)	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Juillet 2021	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	Réservé à la petite et moyenne entreprise

N°5165/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Constitution d'une
S.A.R.L.

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
27/05/2021. IL a été établi
les Statuts d'une Société à
Responsabilité Limitée,
dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Denomination : " SKY
VAPE " S.A.R.L.
Siège Social : N°7 MAGA-
SIN 1 LOT AOUADI 1
BOUZNKA.

Associés unique :
- Mr. LAMAANI HI-
CHAM, apporteur en nu-
méraire 50 000.00 Dhs soit
500 Parts sociales.

- Mr. HAJHOJ HASSAN,
apporteur en numéraire 50
000.00 Dhs soit 500 Parts
sociales.

Objet :
- COMMERCIALISATION
ET DISTRIBUTION DES AP-
PAREILS DES CIGARETTES
ELECTRONIQUES ET AC-
CESSOIRES.

- COMMERCIALISATION
DES LIQUIDES, DES BAT-
TERIES ET CHARGEURS
DES CIGARETTES.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par : Mr. HAJHOJ
HASSAN.

Dépôt légal : la société a
été immatriculée au registre
de commerce au Tribunal
de Première Instance de
Benslimane sous le N°326
RC N°6931.

N° 5171/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM:
0668792975.
Constitution d'une
S.A.R.L.

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
21/05/2021. IL a été établi
les Statuts d'une Société à
Responsabilité Limitée,
dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Denomination : " OULED
HAJ LAKBIR PROMO " S.A.R.L.
Siège Social : N° 30 LOT
GHITA BOUZNKA.

Associés unique :
- Mr. MOHAMMED LAM-
SATFI, apporteur en nu-
méraire 50 000.00 Dhs soit 500
Parts sociales.

- Mr. MOSTAFA MSATFI,
apporteur en numéraire 50
000.00 Dhs soit 500 Parts
sociales.

Objet : PROMOTION IM-
MOBILIERE.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par : Mr. MOHAM-
MED LAMSATFI.

Dépôt légal : la société a
été immatriculée au registre
de commerce au Tribunal
de Première Instance de
Benslimane sous le N°325
RC N°6929.

N° 5172/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAROUDANN
CERCLE D'IGHERM
CIADAT D'OUALKADI
COMMUNE TERRI-
TORIALE D'OUALKADI
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 03/2021
Le mardi 06 juillet 2021 à
12.00 Heures. Il sera procé-
dé, dans le bureau du
président de la commune
OUALKADI province de
Taroudannt à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix,
pour : Alimentation en eau
potable de la localité «
IGHIR N°TEZKA », Dans la
Commune Territoriale
D'OUALKADI, Province
de TAROUDANN.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès
service des marchés de la
commune OUALKADI. Il peut
également être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
(30 000,00dhs) Trente mille
dirhams.

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de (297 600,00
dhs) Deux Cent Quatre
Vingt Dix Sept Mille Six
Cent Dhs.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatif aux marchés
publics et aux dispositions
du règlement de consulta-
tion du présent marché.

Les concurrents peuvent :
- Soit soumissionner élec-
triquement via la plate-
forme du portail national
des marchés publics ;
- Soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au service pré-
cité.

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du service des marchés
de la commune OUAL-
KADI ;

- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 5173PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux et
Forêts

Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la lutte
Contre la Désertification de
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N

05/2021/DREFLCD-RSZZ
du 07/07/2021

Le 07 Juillet 2021 à dix (10)
heures, il sera procédé dans
la salle de réunion de la Di-
rection Régionale des Eaux
et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de
Rabat Salé Zemmour Zaer,
sise Avenue Khalid Ibn
Walid Khémisset à l'ou-
verture des plis relatifs à l'Ap-
pel d'Offres ouvert de prix
concernant la réalisation de

la révision de l'étude
d'aménagement de la forêt
d'Ait Hatem, sur une super-
ficie approximative de
22.428 ha, y compris les en-
claves, relevant de la Direc-
tion Provinciale des Eaux et
Forêts et de la Lutte Contre
la Désertification de Khé-
misset - Direction Régionale

des Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifica-
tion de Rabat-Salé-Zem-
mour-Zaer à Khémisset (lot
unique).

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du bureau de la
comptabilité à la Direction
Régionale des Eaux et For-
êts et de la Lutte Contre la
Désertification de Rabat
Salé Zemmour Zaer à Khé-
misset, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
(30 000,00dhs) Trente mille
dirhams.

L'acte de cautionnement
doit être libellé au nom de
la Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de
Rabat Salé Zemmour Zaër.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Sept cent
douze mille huit cent di-
rhams (712 800,00 DH)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°02-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics

Les concurrents peuvent :
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

- Soit les déposer électroni-
quement au portail des
marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

Pour les entreprises non
installées au Maroc, elles
doivent fournir les dossiers
tels que prévu par l'article 8
du règlement de consulta-
tion.

N° 5174/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS

INSTITUT NATIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°03/2021/CRRAGD
Réservé aux petites et
moyennes entreprises na-
tionales,

aux coopératives ou une
union de coopératives et
aux auto-entrepreneurs

Le 08/07/2021 à 10 heures,
il sera procédé, dans la salle
des réunions au siège du
Centre Régional de la Re-
cherche Agronomique
d'Agadir, sis Avenue des
FAR Inezgane, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert, sur offres
de prix pour l'acquisition
de petit outillage et des
consommables de labora-
toire pour le Centre Régio-
nal de la Recherche
Agronomique d'Agadir, en
lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
ouvert peut être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Deux Mille
Dirhams (2 000,00) ;
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cent vingt-
huit mille trois cent qua-
rante-six Dirhams Zéro
Centimes (128 346,00 DH
TTC) Toutes Taxes Com-
prises.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau du Service
Administratif du Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, sis
Avenue des FAR Inezgane ;
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Il est signalé que le présent
appel d'offres est réservé
aux petites et moyennes en-
treprises nationales, coopé-
ratives, unions des
coopératives et auto-entre-
preneurs, En application
des dispositions :
-De l'article 6 de l'arrêté n°
3011.13 du 24 hja 1434 (30
Octobre 2013), du Ministre
de l'Economie et des Fi-
nances, pris pour l'applica-
tion de l'article 156 du
décret n° 2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20 mars 2013);
-Des articles 25 et 156 du
décret n°2-12-349 tels qu'ils
ont été modifiés et complé-
tés par le décret n°2-19-69
du 18 Ramadan 1440
(24/05/2019).

Les concurrents sont invités
à fournir les pièces prévues
par l'article 4 de l'arrêté
précité, par l'article 25 du
décret n°2-12-349 tel qu'il a
été modifié et complété et
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 5175/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS

INSTITUT NATIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°04/2021/CRRAGD
Réservé aux petites et
moyennes entreprises na-
tionales,
aux coopératives ou une

union de coopératives et
aux auto-entrepreneurs
Le 09/07/2021 à 9 heures, il
sera procédé, dans la salle
des réunions au siège du
Centre Régional de la Re-
cherche Agronomique
d'Agadir, sis Avenue des
FAR Inezgane, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert, sur offres
de prix pour la réalisation
des travaux de creusement
et équipement de puits et
forage pour le Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, en
lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
ouvert peut être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Quinze
Mille Dirhams (15 000,00) ;
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cent vingt-
huit mille trois cent qua-
rante-six Dirhams Zéro
Centimes (128 346,00 DH
TTC) Toutes Taxes Com-
prises.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau du Service
Administratif du Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, sis
Avenue des FAR Inezgane ;
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Il est signalé que le présent
appel d'offres est réservé
aux petites et moyennes en-
treprises nationales, coopé-
ratives, unions des
coopératives et auto-entre-
preneurs, En application
des dispositions :
-De l'article 6 de l'arrêté n°
3011.13 du 24 hja 1434 (30
Octobre 2013), du Ministre
de l'Economie et des Fi-
nances, pris pour l'applica-
tion de l'article 156 du
décret n° 2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20 mars 2013);
-Des articles 25 et 156 du
décret n°2-12-349 tels qu'ils
ont été modifiés et complé-
tés par le décret n°2-19-69
du 18 Ramadan 1440
(24/05/2019).

Les concurrents sont invités
à fournir les pièces prévues
par l'article 4 de l'arrêté
précité, par l'article 25 du
décret n°2-12-349 tel qu'il a
été modifié et complété et
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 5176/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS

INSTITUT NATIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°05/2021/CRRAGD
Réservé aux petites et
moyennes entreprises na-
tionales,
aux coopératives ou une

union de coopératives et
aux auto-entrepreneurs
Le 09/07/2021 à 9 heures, il
sera procédé, dans la salle
des réunions au siège du
Centre Régional de la Re-
cherche Agronomique
d'Agadir, sis Avenue des
FAR Inezgane, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert, sur offres
de prix pour la réalisation
des travaux de creusement
et équipement de puits et
forage pour le Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, en
lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
ouvert peut être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Quinze
Mille Dirhams (15 000,00) ;
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cinq Cent
soixante-dix mille cinq cent
quarante Dirhams Zéro
Centimes (570 540,00 DH
TTC) Toutes Taxes Com-
prises.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau du Service
Administratif du Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, sis
Avenue des FAR Inezgane ;
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Il est signalé que le présent
appel d'offres est réservé
aux petites et moyennes en-
treprises nationales, coopé-
ratives, unions des
coopératives et auto-entre-
preneurs, En application
des dispositions :
-De l'article 6 de l'arrêté n°
3011.13 du 24 hja 1434 (30
Octobre 2013), du Ministre
de l'Economie et des Fi-
nances, pris pour l'applica-
tion de l'article 156 du
décret n° 2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20 mars 2013);
-Des articles 25 et 156 du
décret n°2-12-349 tels qu'ils
ont été modifiés et complé-
tés par le décret n°2-19-69
du 18 Ramadan 1440
(24/05/2019).

Les concurrents sont invités
à fournir les pièces prévues
par l'article 4 de l'arrêté
précité, par l'article 25 du
décret n°2-12-349 tel qu'il a
été modifié et complété et
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 5177/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS

INSTITUT NATIONAL DE

LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°05/2021/CRRAGD
Réservé aux petites et
moyennes entreprises na-
tionales,
aux coopératives ou une
union de coopératives et
aux auto-entrepreneurs

Le 09/07/2021 à 10 heures,
il sera procédé, dans la salle
des réunions au siège du
Centre Régional de la Re-
cherche Agronomique
d'Agadir, sis Avenue des
FAR Inezgane, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert, sur offres
de prix pour l'acquisition
de matériel d'irrigation
pour le Centre Régional de
la Recherche Agronomique
d'Agadir, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
ouvert peut être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Quinze
Mille Dirhams (15 000,00) ;
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cinq Cent
soixante-dix mille cinq cent
quarante Dirhams Zéro
Centimes (570 540,00 DH
TTC) Toutes Taxes Com-
prises.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau du Service
Administratif du Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, sis
Avenue des FAR Inezgane ;
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Il est signalé que le présent
appel d'offres est réservé
aux petites et moyennes en-
treprises nationales, coopé-
ratives, unions des
coopératives et auto-entre-
preneurs, En application
des dispositions :
-De l'article 6 de l'arrêté n°
3011.13 du 24 hja 1434 (30
Octobre 2013), du Ministre
de l'Economie et des Fi-
nances, pris pour l'applica-
tion de l'article 156 du
décret n° 2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20 mars 2013);
-Des articles 25 et 156 du
décret n°2-12-349 tels qu'ils
ont été modifiés et complé-
tés par le décret n°2-19-69
du 18 Ramadan 1440
(24/05/2019).

Les concurrents sont invités
à fournir les pièces prévues
par l'article 4 de l'arrêté
précité, par l'article 25 du
décret n°2-12-349 tel qu'il a
été modifié et complété et
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 5178/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS

INSTITUT NATIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°06/2021/CRRAGD
Réservé aux petites et
moyennes entreprises na-
tionales,
aux coopératives ou une

union de coopératives et
aux auto-entrepreneurs
Le 09/07/2021 à 9 heures, il
sera procédé, dans la salle
des réunions au siège du
Centre Régional de la Re-
cherche Agronomique
d'Agadir, sis Avenue des
FAR Inezgane, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert, sur offres
de prix pour la réalisation
des travaux de creusement
et équipement de puits et
forage pour le Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, en
lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
ouvert peut être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Quinze
Mille Dirhams (15 000,00) ;
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cinq Cent
soixante-dix mille cinq cent
quarante Dirhams Zéro
Centimes (570 540,00 DH
TTC) Toutes Taxes Com-
prises.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau du Service
Administratif du Centre Ré-
gional de la Recherche
Agronomique d'Agadir, sis
Avenue des FAR Inezgane ;
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Il est signalé que le présent
appel d'offres est réservé
aux petites et moyennes en-
treprises nationales, coopé-
ratives, unions des
coopératives et auto-entre-
preneurs, En application
des dispositions :
-De l'article 6 de l'arrêté n°
3011.13 du 24 hja 1434 (30
Octobre 2013), du Ministre
de l'Economie et des Fi-
nances, pris pour l'applica-
tion de l'article 156 du
décret n° 2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20 mars 2013);
-Des articles 25 et 156 du
décret n°2-12-349 tels qu'ils
ont été modifiés et complé-
tés par le décret n°2-19-69
du 18 Ramadan 1440
(24/05/2019).

Les concurrents sont invités
à fournir les pièces prévues
par l'article 4 de l'arrêté
précité, par l'article 25 du
décret n°2-12-349 tel qu'il a
été modifié et complété et
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 5179/PA

CHALLENGE CONCEPT - SARLA AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/05/2021, il a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : CHALLENGE CONCEPT - S.A.R.L.A.U

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique

Objet: Tous travaux d'infographie, d'impression, d'édition et d'enseigne lumineux
Siège Social : GROUP AT-TAKADOUME GH 2-17 2eme ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA.
DUREE: 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

- 1000 Parts attribuées à ... Mr. BRAHIM SABBAR. GERANCE : * Monsieur BRAHIM SABBAR est désigné Gérant de la Société. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de CASABLANCA le 08/06/2021 Sous le N° 781615 La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous n° 505979.

N° 5178/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

INSTITUT NATIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
DE KENITRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/2021/CRRAK

- RESERVE AUX PETITES
ET MOYENNES ENTRE-
PRISES NATIONALES,
AUX COOPERATIVES OU
UNE UNION DE COOPE-
RATIVES ET AUX AUTO-
ENTREPRENEURS-

Le mardi 06 juillet 2021 à 9 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour achat de petit outillage et des consommables de laboratoire pour les unités du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Trois mille Dirhams (3 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : cent mille sept cent trente six dirhams quarante centimes Toutes Taxes Comprises (100 736,40 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat ;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) ;

- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été modifié et complété et à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5179/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS

INSTITUT NATIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
DE KENITRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°2/2021/CRRAK

Le mardi 06 juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les prestations de gardiennage des bâtiments administratifs et des domaines expérimentaux relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat, Il peut également

être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt Mille Dirhams (20 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent soixante-huit mille quatre-vingt-quatre dirhams et 16 centimes Toutes Taxes Comprises (1 268 084,16 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 5180/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR & DE
LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 22/INV/2021, 23/INV/2021 et 24/INV/2021

Le 02/07/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°22/INV/2021 à pour objet l'étude technique et suivi de Construction de 5 salles au nouveau lycée TIDILI et 11 salles au nouveau lycée TIGH-DUINE, programmé à 11h00 ;

- L'AOO N°23/INV/2021 à pour objet l'étude technique et suivi de Construction de 16 salles aux écoles primaires, programmé à 11h30 ;

- L'AOO N°24/INV/2021 à pour objet l'étude technique et suivi de Construction de 4 salles au collège NOUR ATLAS, à la C.T. TIDILI, programmé à 12h00. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 61 200,00 DHS TTC (Sixante et un mille deux cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°22/INV/2021 ;
- 57 600,00 DHS TTC (Cinquante-sept mille six cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°23/INV/2021 ;
- 18 000,00 DHS TTC (Dix-huit mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°24/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 5181/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FQUIH
BEN SALAH

CAIDAT OULED ZMAM COMMUNE OULED ZMAM

Avis d'appel d'offres ouvert N° :01/2021

Le Mercredi 07 Juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de Reconstruction

1-LA ROUTE RELIANT OULED ZAHRA VERS BENI AQON SUR UNE LONGUEUR DE 3400ML
2-LA ROUTE RELIANT CMV 506 VERS LA RP 3216 SUR UNE LONGUEUR DE 2700ML
COMMUNE OULED ZMAM PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune

Ouled Zmam, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics (WWW.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 80.000,00dhs (Quatre-vingt Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de de : 2 284 380,00 dhs (Deux millions Deux Cent Quatre-Vingt Quatre Mille Trois Cent Quatre-Vingt Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs offres par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5182/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FQUIH
BEN SALAH

CAIDAT OULED ZMAM COMMUNE OULED ZMAM

Avis d'appel d'offres ouvert N° :02/2021

Le Mercredi 07 Juillet 2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de :

Dallage des Rues du Douars Ouled Zmam Commune Ouled Zmam Province Fquih Ben Salah .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune Ouled Zmam, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics (WWW.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 103.000,00dhs (Cent Trois Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de de : 4 114 680,00 dhs (Quatre Millions Cent Quatorze Mille Six Cent Quatre-Vingt Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5183/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE
DIRECTION

PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT, DE
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 18/2021

Le 15/07/2021 à 10 h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Fourniture de panneaux de signalisation verticale pour l'entretien du réseau routier de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de l'Eau de Taza. Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7000,00) Sept Mille Dirhams .

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : (509400,00 dhs) Cinq Cent Neuf Mille Quatre Cent Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétaire de la DPETLE de Taza.

- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5184/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT, DE
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU DE TAZA.
Avis d'Appel d'Offre
Ouvert N° 21 /2021

Le 15/07/2021 à 11 h 30, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Fourniture de panneaux de signalisation verticale pour l'entretien de la RN 29 (voie express) DPETLE de Taza .Province de Taza.
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7 000,00) Sept Mille Dirhams .

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : (499 200,00 dhs) Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Deux Cent Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétaire de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 5185/PA

Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 04/2021

Le vendredi 02 juillet 2021 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sise à : 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 04/2021 ayant pour objet :

«Études Techniques d'Avant-Projet Relatives à l'Aménagement de la Première Tranche de la Zone Logistique de Zaida dans la

Province de Midelt »
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Le coût estimatif s'élève à Quarante cent cinquante mille dirhams toutes taxes comprises (450 000,00 DH TTC).
- La caution provisoire est fixée à Cinq mille dirhams (5 000,00 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du chef du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL ;
- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- Soit être transmis par voie électronique via le site www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation du présent appel d'offres et conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'AMDL.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Alqayraouane, Hassan-Rabat Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

N° 5186/PA

Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 05/2021

- SEANCE PUBLIQUE-
Le vendredi 02 juillet 2021 à 11H00, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 05/2021 en lot unique, ayant pour objet:

« Prestations d'assistance technique relatives aux études d'avant-projet pour l'aménagement in-site et hors-site de la première tranche de la zone logistique de Zaida dans la Province de Midelt »
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le coût estimatif s'élève à :
• Cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt dirhams Toutes Taxes Comprises (199.920,00 DHS TTC) ;
Montant de la caution provisoire :

• 4 000,00 DHS (Quatre mille dirhams) ;
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;
- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- Soit être transmis par voie électronique via le site www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

N° 5187/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
SM/DBM

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 02/2021/CABG

Le 05 Juillet 2021 à 15h 30mn, il sera procédé, dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux de construction du logement administratif affecté au Caïd Ait Ishaq au centre Ait Ishaq - Province de Khénifra.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la Province de Khénifra, il peut être également

téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Six cent trente trois mille trois cent trente quatre dirhams (633 334,00 dhs) hors taxe

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le 22 Juin 2021. Départ à partir du siège de la province de Khénifra à 11 heures du matin (Non obligatoire)

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Province de Khénifra ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale.

N° 5188/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
SM/DBM

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/2021/CABG

Le 05 Juillet 2021 à 15 heures, il sera procédé, dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux d'aménagement et d'installation du siège de la Province de Khénifra.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la Province de Khénifra, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Sept millions dirhams (7 000 000,00 dhs) hors taxe

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux dont la présence est obligatoire le 21 Juin 2021 à 10 heures du matin au siège de la province de Khénifra. Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Province de Khénifra ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale.

N° 5189/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
19/2021/INDH

Le 06 Juillet 2021 à 15 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Équipement du centre de formation et d'orientation des jeunes à M'Rirt - Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit mille dirhams (8.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent dix mille cent dix dirhams TTC (310.110,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
Les échantillons pour les articles 1, 2, 4, 8, 9, 10, 11, 14, 21, 22 et 23 et Les prospec-

tus, notices et catalogues pour les articles 3, 5, 6, 7, 12 et 20 du bordereau des prix sont exigés par le dossier d'appel d'offres et doivent être déposés au service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 05 Juillet 2021 à 15 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5190/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
20/2021/INDH

Le 05 Juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : Travaux de construction de 5 unités préscolaires au niveau des communes Aguelmous, Had Bouhousseen, et aménagement d'une unité à Beriakh à la commune Aguelmous -Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est fixé à Cinquante dirhams (50,00 dhs).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt cinq mille dirhams (25.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent soixante treize mille sept cent quatre vingt dix dirhams quarante centimes TTC (973.790,40 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.08 Juin 2020 à 10

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5191/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES
MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
21/2021/INDH

Le 05 Juillet 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux de construction de 3 unités préscolaires au niveau des communes My Bouazza et Sebt Ait Rahou - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est fixé à Cinquante dirhams (50,00 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize mille dirhams (16.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six cent quatre mille vint et un dirham quatre vingt centimes TTC (604.021,80 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.08 Juin 2020 à 10

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règle-

ment de consultation.
N° 5192/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES
MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
22/2021/INDH

Le 06 Juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux de construction de 3 unités préscolaires au niveau de la commune Oum Rabia - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze mille dirhams (15.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : Cinq cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent cinquante huit dirhams, et soixante centimes TTC (599.958,60 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règle-

ment de consultation.
N° 5193/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES
MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
23/2021/INDH

Le 06 Juillet 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux de construction de 3 unités préscolaires au niveau de la commune El Hammam - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze mille dirhams (15.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent

quarante huit mille trois cent quatre vingt dix sept dirhams, et soixante centimes TTC (548.397,60 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5194/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
_ _ _ _ _

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2021

Le mardi 06 juillet 2021 à 10h 30mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix ayant pour objet : L'aménagement de l'espace extérieur de la salle couverte sise à la ville de Hattane/Province de Khouribga : Réalisation d'un parking et d'un terrain de proximité.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à quarante mille Dirhams (40.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : deux millions quatre cent soixante deux mille neuf cent quatre dirhams et zéro centimes (2.462.904,00 DHS) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada 1 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

-Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga;

-Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

-Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics.

www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur O : Revêtements	Qualification O1 : Travaux de revêtements courants	Classe 3
-----------------------------------	--	-----------------

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 du règlement de la consultation.

N°5195/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDLIT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 34/INDH/2021 SEANCE PUBLIQUE**

Le 05/07/2021 à 10h00 du matin, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE RURALE MENANT VERS DOUAR AKKA NOUANINE (DU PK 11+797,64 AU PK 15+112,04) A LA COMMUNE TERRITORIALE IMILCHIL. PROVINCE DE MIDELET.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DEUX CENT MILLE DHS (200 000,00) DHS.

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : (5 002 306.80 DHS) CINQ MILLIONS DEUX MILLE TROIS CENT SIX DIRHAMS ET 80 CTS.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

Dossier technique comprenant :

* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

- le nouveau système de qualification et de classification :

Secteur B	Qualification B1 - B3 - B5	Classe 3
---------------------	--------------------------------------	--------------------

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°5196/PA

Sport

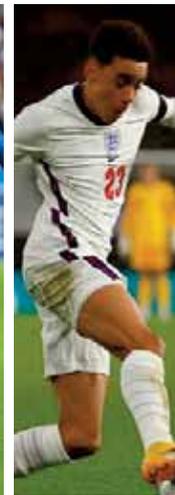


Félix,

Dembélé, Musiala,

Pedri et Sancho

Les cinq promesses à suivre



L'avenir leur appartient dans le sillage de Kylian Mbappé, star de l'équipe de France, et en l'absence d'Erling Haaland, non qualifié avec la Norvège, une nouvelle génération de footballeurs piaffe d'impatience et d'ambition pour l'Euro (11 juin-11 juillet), de Joao Félix à Jaden Sancho.

Il est celui qui doit succéder à Cristiano Ronaldo le jour où le quintuple Ballon d'Or (36 ans) en aura assez de porter le Portugal à bout de bras : à 21 ans, Joao Félix (17 sélections, 3 buts) incarne l'avenir de la Selecao championne d'Europe en titre.

Eelos au plus haut niveau à l'Atlético Madrid, qui avait versé la somme rondelette de 126 M EUR pour le chiper à Benfica en 2019, Félix a mis un peu de temps à s'adapter au jeu intense et rugueux des "Colchoneros".

Mais le titre de champion d'Espagne décroché mi-mai par l'"Atleti" a récompensé l'activité de cet attaquant mobile et instinctif (7 buts et 5 passes décisives en Liga), même s'il a souvent débuté ses matches sur le banc dernièrement.

Avec le Portugal, en revanche, le sélectionneur Fernando Santos semble compter sur lui : il l'avait convoqué pour la phase finale de Ligue des nations en 2019, remportée par les Portugais, et l'a souvent associé en pointe avec Ronaldo. A lui de se montrer son digne successeur.

A 24 ans, Ousmane Dembélé semble faire partie du paysage des Bleus depuis longtemps mais le champion du monde 2018 (24 sélections, 4 buts) n'a pas encore donné la pleine mesure de son talent.

Joueur à la technique déroutante, habile des deux pieds, l'ailier de Barcelone présente un profil de dynamiteur de défenses apprécié du sélectionneur Didier Deschamps. Mais une litanie de blessures, ces deux dernières années, l'avait éloigné des Bleus.

L'attaquant recruté en 2017 par le Barça pour 135 M d'EUR bonus compris s'est néanmoins remis au travail, a soigné son corps trop fragile et est devenu titulaire en club, signant enfin une saison pleine (11 buts), ponctuée d'un titre en Coupe du Roi. Reste à confirmer à l'Euro avec les Bleus !

Jamal Musiala, milieu offensif qui possède la double nationalité anglaise et allemande, jouait en sélections de jeunes pour l'Angleterre.

Né d'un père nigérian et d'une mère allemande, le joueur du Bayern Munich (18 ans, 3 sélections) a néanmoins opté pour l'Allemagne et le sélectionneur Joachim Löw l'a retenu dans sa liste de 26 joueurs pour l'Euro.

Avec 26 matches cette saison en Bundesliga et six buts inscrits, Musiala est l'un des plus précoces talents ayant évolué chez le "Rekordmeister".

Et sa première sélection, en mars

contre l'Islande (3-0), a été encourageante, permettant en outre à l'Allemagne de s'attacher définitivement ce joueur très convoité.

A 18 ans seulement, Pedri est déjà titulaire au FC Barcelone, où Lionel Messi l'a adoubé.

C'est que le jeune milieu offensif originaire des Canaries a fait sensation en Catalogne par sa vista, son sens de la passe et son activité de chaque instant.

Résultat : le sélectionneur Luis Enrique l'a convoqué pour la première fois en mars et n'a pas hésité à le convier à l'Euro. "On a vu un joueur qui réunit les conditions idéales pour jouer au milieu du terrain, avec de la clairvoyance et la qualité nécessaire pour jouer aussi bien en attaque qu'en défense", a affirmé le technicien, qui compte beaucoup sur Pedri (4 sélections, 0 but). Partenaire d'Erling Haaland à Dortmund, Jaden Sancho est l'autre pépite du BVB : l'Anglais (21 ans) a fait un choix fort dans sa jeune carrière en quittant en 2017 Manchester City, où il aurait peu de temps de jeu, pour tenter sa chance en Allemagne.

Le directeur sportif du Borussia, Michael Zorc, racontait deux ans plus tard avoir recruté Sancho en lui offrant une perspective de jouer en équipe première. "Nous ne disons pas : +Tu vas jouer à coup sûr+ mais nous disons +Il y aura des opportunités+", expliquait-il.

Sancho a su les saisir au point de de-

venir un titulaire régulier à Dortmund, où il a remporté cette saison la Coupe d'Allemagne, et d'être régulièrement appelé en équipe d'Angleterre (19 sélections, 3 buts).

Plusieurs clubs de la riche Premier League rêvent de faire revenir au pays ce

talent brut, tel Manchester United qui proposait 100 M EUR à l'automne dernier. A coup sûr, sa cote grimpera encore s'il brille avec l'Angleterre, qui jouera la plupart de ses matches à l'Euro à domicile.

"Béquille" pour Benzema à une semaine du premier match de la France

L'attaquant de l'équipe de France Karim Benzema est sorti sur blessure en première période du match amical contre la Bulgarie mardi au Stade de France, à une semaine du premier match de l'Euro contre l'Allemagne, le 15 juin à Munich. "C'est une béquille il a pris un bon coup sur (...) le muscle au-dessus du genou", a déclaré le sélectionneur Didier Deschamps au diffuseur, au retour des vestiaires.

"Il s'est arrêté car il sentait que ça durcissait donc il n'y a pas de risque à prendre de toute façon. Le staff médical est à son chevet", a ajouté l'entraîneur des Bleus. L'avant-centre du Real Madrid, rappelé à la surprise générale pour l'Euro (11 juin-11 juillet), est sorti à la 39e minute en raison d'une blessure au-dessus du genou droit. Il a été remplacé quasiment dans la foulée par Olivier Giroud.

Avant sa sortie, le joueur de 33 ans a grimacé après s'être visiblement mal réceptionné sur une tentative de la tête dans la surface bulgare. D'abord strappé, il a ensuite réclamé le changement à l'encadrement des Bleus.

Il n'a pas rejoint les vestiaires mais a pris place en tribune auprès des remplaçants de l'équipe de France, après avoir salué le public qui l'a applaudi au moment de quitter la pelouse.

Après son premier match contre l'Allemagne à Munich, la France doit enchaîner deux rencontres en huit jours dans le groupe F de l'Euro, contre la Hongrie le 19 juin puis le Portugal le 23 juin, les deux fois à Budapest.

Le règlement de l'Euro prévoit la possibilité de remplacer librement un joueur en cas de "blessure ou de maladie sérieuses", attestées médicalement, jusqu'au premier match.

Connaître les risques pour mettre la Covid hors-jeu

Des millions de fans de foot attendent avec impatience le début de l'Euro. Mais est-on sûr que la Covid-19 ne volera pas la vedette à Kylian Mbappé et Cristiano Ronaldo? Le point sur les risques, dans les stades et en dehors.

Un tournoi réparti dans onze pays, avec des milliers de supporters qui se déplacent à travers l'Europe: on pourrait craindre que cette formule inédite favorise l'expansion de la Covid. Mais pour les spécialistes, ça n'est pas le cas.

"L'heure est à la décrue épidémique dans une grande partie de l'Europe. Donc le risque me semble très limité pour l'immense majorité des Européens", déclare à l'AFP l'épidémiologiste Antoine Flahault, en distinguant toutefois "le Royaume-Uni et le Portugal, pays qui connaissent une phase de croissance épidémique exponentielle".

Deux matches du premier tour auront lieu au Royaume-Uni (à Londres et Glasgow). En outre, trois équipes britanniques (Angleterre, Ecosse, pays de Galles) et le Portugal participent à l'Euro.

Selon un autre épidémiologiste, Mircea Sofonea, cette organisation dans plusieurs pays peut même être vue comme "plus favorable au contrôle" de l'épidémie, justement car elle dilue les déplacements: "Il y a moins d'afflux de population vers un seul endroit".

L'OMS (Organisation mondiale de la santé), elle, recommande d'instaurer des "mesures de limitation du risque": "augmentation des tests dans les villes hôtes, coordination du +contact tracing+ entre les pays, vaccination des groupes à risques".

"Le nombre de cas de Covid-19 reste élevé, de nouveaux variants sont

en circulation et beaucoup d'Européens ne sont pas encore vaccinés, l'OMS recommande donc d'être très prudents", dit à l'AFP un porte-parole de l'OMS Europe, en insistant sur le respect des gestes barrières, y compris quand on est vacciné.

"Ce qui me semble particulièrement important, c'est d'organiser une veille sanitaire très rigoureuse", préconise le Pr Flahault, directeur de l'Institut de santé globale à l'université de Genève. Pour lui, "il ne faut en aucun cas laisser des chaînes de contamination évoluer", quitte à prendre des mesures de fermeture si nécessaire.

Il semble limité, car on est à l'extérieur, ce qui favorise la disparition des aérosols. Or, ces nuages invisibles de particules que nous émettons lorsque nous parlons ou respirons sont largement responsables des contaminations.

"Avec le masque, il ne devrait pas y avoir de problème, même si les stades sont des lieux protégés du vent", juge le physicien Bruno Andreotti, spécialiste de la transmission par aérosols.

"Dans les stades, en milieu extérieur, à ma connaissance il n'y a pas eu de clusters de Covid-19 documentés", abonde le Pr Flahault. D'autant plus que "si les spectateurs sont vaccinés, ils seront à très faible risque tant pour eux-mêmes que pour les autres".

Les matches de l'Euro, "c'est un peu la même chose que les pistes de ski: ce n'est pas l'activité elle-même qui est problématique, mais tous les à-côtés", note Mircea Sofonea, maître de conférences en épidémiologie à l'université de Montpellier.

A cause des aérosols, le niveau de risque dépend de la configuration du lieu.

"Les moments les plus à risque, c'est lorsque les supporters se retrouvent autour d'un verre dans des espaces clos et peu ventilés (bars ou restaurants, buvettes...), alors que les gestes barrières se relâchent", souligne le Pr Flahault.

En intérieur, "la densité de population peut poser problème", poursuit Mircea Sofonea, selon qui cela peut potentiellement favoriser "des événements de superpropagation" du virus.

"Dès qu'on est en extérieur, c'est immédiatement mieux", ajoute Bruno Andreotti, professeur à l'université de Paris et chercheur à l'École normale supérieure. Pour autant, même s'il est bien moins élevé qu'en intérieur, le risque n'y est pas nul.

"Si les gens n'ont pas de masque, crient et chantent, le contexte est défavorable, d'autant plus s'il y a très peu de vent", estime Mircea Sofonea.

S.O.S Onze national !

Une petite victoire au gré d'un tout petit match



Phs. firmi.ma

Le Onze national est parvenu, mardi au Complexe Moulay Abdellah de Rabat, à surclasser son homologue ghanéen sur la courte marque de 1 à 0, au titre d'un match amical comptant pour la préparation des deux sélections aux prochaines échéances officielles.

L'unique but de la rencontre a été inscrit par le défenseur Jawad El Yamiq (68è) après un coup de pied arrêté exécuté par Hakim Ziyech qui venait de faire son entrée.

Une fois encore, l'on a eu droit à une toute petite prestation de l'EN version, Vahid Halilhodzic. Pour son 13ème match aux com-

mandes des Lions de l'Atlas, le technicien bosniaque, hormis le petit succès qui n'est pas fait pour convaincre tout le monde, n'a pu concocter une tactique susceptible d'aider ses poulains à développer un beau football, sinon du jeu tout court.

Il est vrai que l'adversaire du jour est d'un standing élevé dépassant celui du Burundi, de la Centre africain ou encore de Mauritanie équipes rencontrées lors des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, mais de là à « gratifier » pour une énième fois le public d'un spectacle désolant, cela pousse plus d'un à se dire que cette équipe diri- vée par coach Vahid serait plus

proche du « quitte » que du « double ». Attendre jusqu'à ce que la CAN soit ratée et le Mondial manqué pour se secouer, serait formuler des regrets quant à un scénario qui aurait pu être évité à temps.

Du match proprement dit, comme précité, la copie rendue a été en deçà des attentes, mais il y a lieu de citer quelques points positifs, se rapportant essentiellement au gardien de but Yassine Bounou, égal à lui-même et à l'arrière-garde qui a montré une bonne maîtrise. Et si l'on doit parler de bonne surprise, elle est à attribuer au latéral wydad, Ayoub El Amrou, qui a honoré pleinement sa première cape, jouant à fond et ne se sou-

ciant point du match de son club contre le DHJ pour le compte de la mise à jour du calendrier de la Botola Pro D1.

A propos de la prestation d'El Amrou, Vahid Halilhodzic a fait savoir que le Wydad a sorti un bon match pour sa première sélection et qu'il est capable de faire encore mieux, avant d'indiquer que « la victoire de l'EN était méritée face à une sélection ghanéenne qui nous a posé beaucoup de problèmes ».

Fin de saison oblige, Vahid Halilhodzic est conscient que certains de ses protégés sont loin de leur meilleure forme physique, « mais nous tâcherons d'y remédier prochainement », a-t-il précisé.

Et le prochain match sera face au Burkina Faso, deuxième opposition amicale prévue ce samedi toujours à 20 heures à l'Ensemble sportif Moulay Abdellah de Rabat. Ça sera l'ultime test avant l'entame au mois de septembre des éliminatoires, zone Afrique, de la Coupe du monde, campagne au cours de laquelle l'EN évoluera au groupe I aux côtés des équipes de Guinée, Guinée-Bissau et du Soudan, sachant par là même que seul le premier de la poule balisera son chemin pour le match barrage dont le vainqueur décrochera l'un des cinq tickets du Mondial attribués au continent africain.

Mohamed Bouarab

Mondial de futsal

L'assistance vidéo sera appliquée pour la première fois



La Fédération internationale de football (FIFA) a décidé d'appliquer, pour la première fois, l'assistance vidéo (VAR) lors de la Coupe du monde de futsal, qui aura lieu du 13 septembre au 3 octobre prochains en Lituanie.

"Le système comprendra un technicien vidéo et un écran placé au bord du terrain, sur lequel les arbitres pourront visionner des images spécifiques", peut-on lire sur le site web de l'instance dirigeante du football mondial.

Testée dans plusieurs compétitions, poursuit la même source, la technologie a notamment déjà été utilisée en Lituanie, pays hôte de la prochaine Coupe du monde de futsal, relevant que la consultation menée auprès de différentes parties prenantes du futsal, notamment des entraîneurs et des joueurs de haut niveau, a permis d'obtenir des retours très favorables.

"Les arbitres et les équipes participantes pourront ainsi bénéficier du recours à la vidéo dans quatre situations spécifiques, en l'occurrence but marqué ou non marqué, penalty, carton rouge direct et potentiel cas d'identité erronée", précise la FIFA.

A noter que la sélection marocaine s'est qualifiée pour la phase finale de la Coupe du monde, en Lituanie, après avoir remporté la Coupe d'Afrique disputée à Laâyoune, en battant l'Égypte en finale (5-0).

L'équipe nationale évoluera dans le groupe C, aux côtés du Portugal, de la Thaïlande et des Îles Salomon.

JO de Tokyo

Les journalistes de l'étranger seront surveillés par GPS

Les journalistes venant de l'étranger qui couvriront les Jeux olympiques de Tokyo cet été seront constamment géolocalisés par GPS et risqueront de perdre leur accréditation s'ils enfreignent les règles, a déclaré mardi la présidente du comité d'organisation Seiko Hashimoto.

En raison de la persistance de la pandémie, les quelque 6.000 représentants des médias attendus de l'étranger pour les JO doivent fournir une liste détaillée des endroits où ils prévoient de se rendre lors de leurs deux premières semaines au Japon, comme les sites olympiques et leurs hôtels.

"Pour s'assurer que les gens n'iront pas à d'autres endroits que ceux auxquels ils sont autorisés à se rendre, nous utiliserons (le système) GPS pour gérer strictement leur comportement", a déclaré Mme Hashimoto avant une réunion du comité exécutif de Tokyo-2020.

Les journalistes de l'étranger seront priés de rester dans des hôtels pré-sélectionnés par les organisateurs au lieu d'opter pour des hébergements privés.

Et le nombre d'hôtels attirés va être réduit à environ 150 contre 350 initialement, afin de mieux permettre aux organisateurs

de vérifier le respect des règles, a ajouté Mme Hashimoto.

Les restrictions d'accès au Japon et les conditions drastiques imposées par les organisateurs ont contraint de nombreux médias étrangers à réduire leurs équipes spécialement envoyées pour couvrir les Jeux.

Les sportifs olympiques eux-mêmes seront très limités dans leurs déplacements, et devront passer des tests quotidiens pour vérifier qu'ils ne sont pas infectés par la Covid-19.

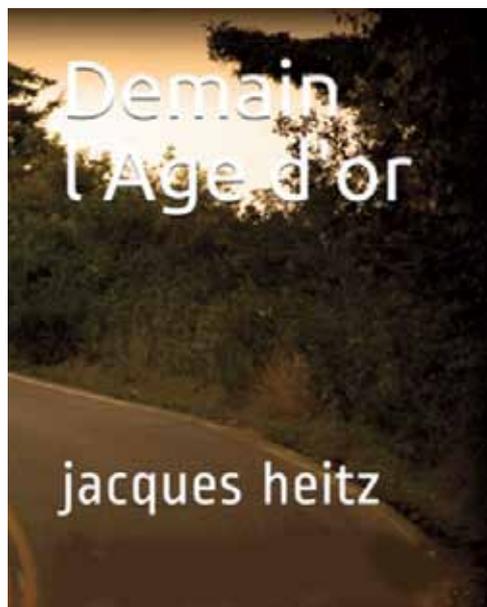
Les spectateurs de l'étranger ont quant à eux déjà été interdits en mars par les organisateurs des JO. La question d'autoriser ou non des spectateurs locaux, et si oui dans quelle proportion, doit encore être tranchée ultérieurement ce mois-ci, alors que les Jeux sont prévus du 23 juillet au 8 août.

Le gouvernement et les organisateurs japonais tentent depuis des mois de donner des gages de sécurité à l'opinion publique nipponne redoutant que les JO n'aggravent la crise sanitaire dans le pays, d'autant que seulement 3,5% de la population locale est complètement vaccinée pour l'instant.

Le livre

- Tu sais, pour moi, dis-je, c'était la première fois.
 - On n'aurait pas dit. Tu es très attentionné.
 - C'est que j'ai beaucoup lu.
 - Tu l'es documenté.
 - Tu ne trouves pas que j'ai la peau trop sèche, trop rêche ?
 - Tu ne trouves pas que j'ai de trop grosses fesses ?
 - Non, c'est ce que j'aime. Je croyais être le seul à avoir des complexes. Trois mois de rêve avec Christina. Elle découvre mon appartement, y vient de plus en plus souvent, apporte des posters de montagne et des plantes «Pour agrémenter. C'est trop nu chez toi», fait le ménage dans ma modeste garde-robe. «Comment peux-tu porter des trucs pareils ?» Elle s'horripile du contenu de mon frigo, glaces, bières, fromages, charcuteries. «Tu dois manger varié». «Mais c'est varié. Regarde : ici les bières brunes, là les rousses et là les blondes». Désormais, elle m'apportera à chaque visite des fruits, des légumes, des yaourts. Elle m'encourage à poursuivre mes séances d'athlétisme, elle me joue de la flûte, elle n'est pas avare de câlins, nous parlons sans fin. C'est une relation vraie, profonde, comme avec Pétrus, sans le vernis du conformisme, de la politesse, du qu'en dira-t-on. Je sors enfin de ma solitude, du long pensum de mon adolescence brugeoise. Au terme de ces trois mois, je deviens plus conscient de nos divergences. En amour, je

suis avide d'explorer toutes les possibilités mais elle ne tolère que la position du missionnaire (des prêtres dans sa famille?) ou celle où elle me chevauche (une ascendance cavalière?) A quatre pattes, c'est exclu, incompatible avec sa dignité, nous ne sommes pas des animaux. Mais si justement, lui dis-je, évoquant Darwin. Mais elle n'en démord pas, pour elle, le missionnaire représente le sommet de l'évolution. Quant à explorer ses arrières, pourtant bien fascinants, il n'en est pas question. Elle désapprouve ma consommation de bière et de vin. Nos rythmes de veille et de sommeil sont très différents. Elle a besoin de beaucoup dormir. La littérature et les arts tiennent une place accessoire dans sa vie. Elle envisage une relation de longue durée, sanctifiée par le mariage et des enfants, après modification de mes déplorables habitudes pour adopter les siennes. Je crains que ne se mettent en place les mécanismes qui ont abouti à la relation dominant-dominé de mes parents. Une part de moi se soumet facilement aux désirs de Christina, une autre, grandissante, se rebelle. Vais-je bientôt ressembler à mon papa ? Non, je deviens beaucoup moins souple. Nos discussions tournent fréquemment à la dispute. La magie n'opère plus. Elle c'est elle et moi c'est moi, nous ne sommes pas d'accord sur grand-chose. Elle qui naguère m'enflammait les sens et



l'imagination m'apparaît maintenant comme «une étrangère qui s'attarde» selon les mots cruels de Rilke. Le feu s'est éteint. 40 ans plus tard, reconnaîtrais-je mon premier amour dans la rue ? Peu probable. Les yeux peut-être. Que sont devenues ses lèvres pleines de flûtiste ? Que serions-nous devenus, restés ensemble.
 Je suis en pleine préparation

de mon cours de demain sur «des écrivains juifs new-yorkais et l'Europe de l'Est» quand Pétrus me téléphone. A la tension que je perçois dans sa voix, je devine que quelque chose de grave s'est passé. Il est sur écoute, il ne peut pas m'en parler.
 - Je vais passer, dis-je. Voulez-vous que je fasse les courses ? On peut déjeuner ensemble, ainsi

vous n'aurez pas à sortir.
 Il me semble, pendant que je fais mes emplettes au supermarché (j'ai acheté du vin et des bières, ni Christina ni ma sœur ne m'auraient approuvé) que je suis observé. Je gagne l'arrêt du tram en marchant très vite et en me retournant à plusieurs reprises. Je ne vais quand même pas me laisser gagner par la paranoïa. Personne ne me suit, je ne connais aucun ennemi. Je m'installe quand même au fond du tram, pour avoir tout le monde devant moi, sous mes yeux. Moitié par jeu mais... Le flic à l'entrée de l'immeuble de Pétrus est carrément rébarbatif. Campé sur ses jambes écartées, l'œil soupçonneux, il ne me parle qu'en flamand. Peut-être est-ce un test. A supposer que les lettres qui menacent mes amis n'émanent pas de l'extrême-droite flaminguante, quel terroriste international prendrait soin d'apprendre une langue à la diffusion aussi limitée ? A l'étagé, sur le palier, le deuxième flic inspecte mes victuailles, et s'assure par une fouille au corps que je ne dissimule ni revolver sous l'aisselle, ni grenade dans mes poches.
 Me voilà dans l'appartement. Roya vient à me rencontrer, en jeans et pull rouge. Ses yeux cernés disent son insomnie et elle sursaute au moindre bruit dans la rue. Nous nous embrassons.
 (A suivre)

Recettes

Courgettes à la grecque

Ingrédients :

- Pour 4 personnes
- 1 kg de courgettes
- 1 c. à soupe de sel
- 1 oignon
- 2 brins de persil
- 1 brin d'origan frais
- 250 g de feta
- 1 gros oeuf
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 100 g de farine

Les étapes :

Commencez par laver et éplucher les courgettes puis râpez-les et disposez-les dans une passoire. Salez et laissez égoutter 1 heure.
 Entre-temps, pelez et émincez fine-

ment les oignons en lamelles puis ciselez les herbes et émiettez la feta.

Dans un saladier, fouettez l'oeuf puis ajoutez la feta, les oignons, les herbes et l'huile d'olive. Mélangez et incorporez 1/3 de la farine.

Pressez les courgettes pour en retirer le maximum d'eau et ajoutez-les à la préparation précédente. Formez ensuite des boules ou des galettes.

Roulez les boules dans le reste de la farine et plongez-les dans un bain d'huile à 180 °C. Faites frire 5 à 6 minutes jusqu'à ce que les courgettes à la grecque soient bien dorées puis déposez-les sur un papier absorbant et assaisonnez-les.

Dégustez aussitôt en les accompagnant d'une savoureuse sauce au yaourt !



La télé en mangeant ?

Pas une bonne idée pour le langage des tout-petits

Les jeunes enfants exposés à la télévision pendant les repas de famille ont en moyenne un niveau de langage plus faible, montre une étude française publiée mardi, qui invite à réfléchir aux usages des écrans, plus qu'au temps d'exposition.

"On voit que l'implication des parents et la manière dont on se sert des écrans sont très importantes, il ne faut pas se focaliser uniquement sur la quantité", souligne Jonathan Bernard, chercheur à l'Inserm et co-auteur principal de l'étude, interrogé par l'AFP.

Les auteurs ont suivi pendant plusieurs années 1.500 jeunes enfants, en demandant aux parents si la télévision était allumée pendant les repas, avec quelle fréquence, ainsi que le temps total passé par les enfants devant la télévision, l'ordinateur ou les jeux vidéo.

Ils ont parallèlement évalué le développement de leur langage: pour les enfants âgés de 2 ans, les parents ont indiqué quels mots leur enfant savait dire spontanément, parmi une liste de 100. Puis, à 3 ans et 5 ans et demi, un psychologue a mesuré leur "quotient intellectuel verbal", la partie des tests de QI qui porte sur les aptitudes liées aux échanges verbaux (compréhension, etc.)

Résultat: ils n'ont pas trouvé de corrélation entre le temps total



d'exposition à la télévision et le niveau de langage des enfants.

En revanche, "l'exposition à la télévision pendant les repas familiaux est systématiquement associée à des scores de langage plus faibles", à tous les âges étudiés, conclut l'article, paru dans la revue Scientific Reports.

Ainsi, les enfants de deux ans qui mangent avec la télé "toujours" allumée ont en moyenne un score inférieur de 3,2 points à ceux chez qui le petit écran n'est "jamais" allumé pendant les repas, "indépendamment du temps d'écran quotidien" total.

L'étude met en évidence une corrélation statistique, et non un lien de cause à effet entre exposition à la télévision et développement du langage.

"La télévision pendant les repas peut constituer un frein aux

interactions verbales de l'enfant, diminuant à la fois la qualité et la quantité des échanges entre enfants et adultes", en distrayant les uns et en détournant l'attention des autres, avance toutefois Jonathan Bernard comme explication possible. Les enfants de 3 à 6 ans passent en moyenne 1h45 par jour devant les écrans, et cette durée dépasse 3h pour 17% d'entre eux, selon des chiffres de l'Anses publiés en 2017. "Avant 3 ans, évitez de mettre votre enfant dans une pièce où la télévision est allumée, même s'il ne la regarde pas", préconisent depuis 2018 les autorités sanitaires, dans des "repères" pour les parents, diffusés notamment dans le carnet de santé.

"Jouer et interagir" avec un enfant est "la meilleure façon de favoriser son développement", ajoutent-elles.